

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 510.944,125 euros

Siège social : Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

1 	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
2 	MESSAGE DU PRESIDENT	5
3 	RAPPORT DE GESTION	7
3 1	Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe	7
3 2	Présentation des comptes et autres informations financières	17
3 3	Gouvernement d'entreprise	32
3 4	Informations relatives aux titres de la Société	36
4 	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	42
4 1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	42
4 2	Conventions réglementées	44
4 3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	44
4 4	Modalité d'exercice de la direction générale	47
5 	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021	49
5 1	Bilan	49
5 2	Compte de résultat	51
5 3	Tableau de variation des capitaux propres	52
5 4	Tableau de flux de trésorerie nette	53
5 5	Notes annexes aux états financiers consolidés	54
6 	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021	75
6 1	Bilan	75
6 2	Compte de résultat	77
6 3	Tableau de variation des capitaux propres	78
6 4	Notes annexes aux états financiers sociaux	79
7 	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	104
7 1	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés	104
7 2	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux	108
7 3	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	112

1

The logo for VOVO is displayed in white, stylized characters. The 'V' is a simple vertical line. The 'O's are squares with rounded corners, each containing a smaller white circle. The 'C' is a square with rounded corners and a small white circle at its bottom center. The 'O' is a square with rounded corners and a small white circle at its bottom center. The logo is superimposed on a background image of a large stadium filled with spectators at night, with bright lights illuminating the field and stands.

VOVO



**ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU
RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 6 à 41 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Montpellier, le 29 avril 2022

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général

2



MESSAGE DU PRÉSIDENT

2 | MESSAGE DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

En 2021, VOGO a su une nouvelle fois démontrer sa performance, à travers la croissance de son chiffre d'affaires (+53%), de ses effectifs et l'amélioration de ses résultats. Cette dynamique s'est essentiellement portée sur le Sport, cœur de métier historique de VOGO, et essentiellement à destination des professionnels et grâce à son offre désormais unique, combinant systèmes audios et vidéos. Fédérations, Clubs, Organismes d'événements sportifs ont fait appel aux solutions professionnels de VOGO pour des projets d'assistance à la décision dans l'arbitrage, la surveillance médicale et le coaching.

Concernant les solutions « fans », la reprise de l'activité a logiquement été plus progressive, dans un contexte sanitaire toujours contrasté. Notons toutefois que les travaux antérieurs de portage de la solution « fan » sur le réseau 5G ont commencé à porter leurs fruits sur l'exercice.

Sur le plan géographique, toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale : Europe (+41%) et Etats-Unis (+ 164%). L'année écoulée marque également la poursuite du développement international avec l'acquisition de Crescent Coms fin 2021, devenue désormais VOGO UK.

L'année 2021 aura également été marquée :

- Par les premiers revenus de la Joint-venture avec ABEO, baptisée VOGOSCOPE. Les premiers dispositifs livrés ont concerné les marchés de l'amélioration de la performance sportive et « La Place virtuelle », nouvelle solution « Out Stadia » permettant de visualiser les événements sportifs à distance.
- Par une confirmation de l'activité dans l'Industrie. Les sociétés dont les équipes travaillent dans des milieux bruyants et pour lesquelles la communication répond à des enjeux de sécurité comme cela est le cas pour les agents du secteur ferroviaire, nucléaire, les forces de sécurité, de secours ou encore les agents du BTP, ont été nombreuses à faire appel aux solutions audios proposées par VOGO.

Enfin, VOGO conclut l'exercice 2021 sur une structure financière parfaitement sécurisée avec des capitaux propres de 7 723 K€ et une trésorerie de 5 585 K€. Au-delà de la trésorerie au 31 décembre 2021, il reste un solde d'aides BPI à percevoir de 1 826 K€ sur 2022 et 2023, dont 1 194 K€ en subventions.

VOGO aborde l'exercice 2022 avec confiance, confortée par un début d'année bien orienté. Pour preuve, les succès commerciaux sont au rendez-vous tant sur les gammes VOKKERO (solutions audios de communication) que VOGOSPORT (solution vidéo de Live & Replay). Aux Etats-Unis, VOGO vient d'être choisie par l'éditeur mondial Activision Blizzard pour déployer sa solution VOGOSPORT dédiée à la Fan Expérience dans le cadre d'événements eSport autour du jeu « Call of Duty ».

Dans l'industrie, les perspectives sont également très favorables avec en particulier des projets en phases avancées dans des secteurs comme le nucléaire ou le ferroviaire.

Au regard de ces éléments, VOGO est ainsi prêt à s'engager dans un nouveau cycle de développement, alors que des événements sportifs majeurs, sources de nouvelles opportunités sont déjà programmés : Coupe du Monde de Football en 2022 (Qatar), Coupe du Monde de Rugby à XV en 2023 (France), Jeux Olympiques en 2024 (Paris) et Coupe du Monde de Rugby à XIII en 2025 (France).

Ces événements, dont la majorité se dérouleront sur le territoire français, vont mettre le Sport et les Sportechs en lumière sur le plan international pour les 4 années à venir.

Les équipes de VOGO restent pleinement mobilisées pour profiter des opportunités offertes par ces événements et renforcer la visibilité du Groupe à l'échelle internationale.

Nous vous remercions pour votre confiance !

Christophe Carniel

Président Directeur Général



RAPPORT DE GESTION

- 3.1. Informations sur la vie économique de la société
- 3.2. Présentation des comptes et autres informations financières
- 3.3. Gouvernement d'entreprise
- 3.4. Informations relatives aux titres de la Société

3 | RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis), Vogo UK (Royaume- Uni) et Vogoscope SAS, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope SAS.

3 | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

3.1.1 Le Groupe VOGO

3.1.1.1 *Description des activités de la société VOGO*

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses deux marques phares : VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

3.1.1.2 *Principaux programmes en cours de développement*

La Société travaille sur trois principaux projets de R&D. Le premier dénommé « VoK23 » est dédié à la gamme de nos produits audio, le second « IA5 » concerne les solutions vidéo et enfin le projet Diaginsport faisant appel non seulement à notre savoir en matière de signal audio et vidéo mais aussi à des expertises de pointe du monde scientifique, industriel et technologique.

Le projet « Vok23 » :

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€ dont 200K€ reste à obtenir.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. La phase suivante du projet, qui se déroule sur 2022, consiste à prototyper la carte électronique qui accueillera cette nouvelle technologie. Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab est établi et démarrera en Septembre 2022.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning.

Les travaux menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022 et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus.

Enfin, des travaux ont démarré autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéos analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au cœur de ces travaux sont en cours de développement et donneront lieu à des démonstrations fin 2022 : suivi des joueurs, identification des poses. Ces travaux sont les prémices du programme Diag'in'sport.

Le projet Diagnosticsport :

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les

jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

3.1.1.3 Technologie

Le cœur du dispositif VOGO SPORT est la VOGO BOX. L'ensemble des VOGO BOX installées dans les enceintes sportives sont assemblées par VOGO ou, dans certains cas, par des intégrateurs. La VOGO BOX est composée des éléments électroniques standards suivants : rack informatique, serveur permettant l'acquisition et la compression des images vidéo, routeur, écran, et clavier.

A fin 2018, un parc d'environ soixante VOGO BOX a été déployé et est en activité, sur la base d'un modèle de commercialisation direct en France et indirect à l'international

L'assemblage de la VOGO BOX relève d'un processus maîtrisé en interne depuis 2016. Cette industrialisation, maîtrisée et standardisée, permet une production en interne et en externe, d'ores et déjà contractualisée avec des intégrateurs.

Le serveur VOGO BOX peut être installé soit dans la salle technique de l'enceinte sportive, soit à proximité du camion de production TV. Il récupère les flux vidéo des caméras via des câbles SDI (Serial Digital Interface) et les transforme en flux réseaux afin de les diffuser sur les bornes Wi-Fi de l'enceinte.

Les utilisateurs réceptionnent alors instantanément les flux sur leurs smartphones dans l'enceinte sportive.

L'innovation technologique de VOGO réside dans sa capacité à diffuser plusieurs flux vidéo en temps réel (Very High Wifi Density Network) au sein d'une même enceinte, indépendamment du nombre de personnes connectées, sans latence et sans saturation de la bande passante. La solution permet également de choisir l'angle de vue dans l'enceinte sportive selon 4 à 16 flux disponibles, de revenir en arrière sur n'importe lequel des flux (TimeShifting) et d'accéder à une fonction de ralenti (slow motion) et de zoom en temps-réel sur chacun des flux vidéo.

VOGO commercialise deux solutions de l'application :

- Une solution destinée aux spectateurs ;
- Une solution destinée aux professionnels de l'industrie du sport (médecins, arbitres, entraîneurs, etc.).

Ces deux solutions utilisent la même technologie. Seule l'infrastructure réseau est adaptée en fonction des besoins du client.

Notre solution audio Vokkero repose sur ce que nous appelons la communication audio en environnements difficiles visant à améliorer les performances dans le sport et l'efficacité et la sécurité dans l'industrie et les services. Ainsi les technologies mise en œuvre permettent de :

- Supprimer complètement les bruits de fond et créer un environnement calme dans lequel la communication est rendue possible,
- Améliorer l'intelligibilité de la parole dans une communication multi-utilisateurs,
- Changer la donne pour les utilisateurs en améliorant l'efficacité du travail sans être invasif (pas de bouton "Push-to-Talk" et configuration très intuitive,
- Améliorer la sécurité pour les intervenants en zone à risques (Nucléaires, Médical, Risque chimique...).

Nos solutions audios sont prêtes à l'emploi, quel que soit le nombre d'utilisateurs, elles ne nécessitent aucune configuration spécifique. Les terminaux communiquent directement entre eux et aucune base, aucune infrastructure n'est requise lors de la mise en place du système.

La communication instantanée des produits Vokkero améliore l'expérience des utilisateurs dans la mesure où nous assurons une connexion continue et sécurisée des utilisateurs.

Nos technologies sont éprouvées pour résoudre les problèmes de communication dans la plupart des environnements exigeants. Grâce à son savoir-faire unique et à sa technologie propriétaire en matière de traitement des signaux audio, Vokkero fournit le seul système qui crée une bulle totalement silencieuse permettant de communiquer dans les environnements les plus bruyants, où les conversations à distance ou même en face à face sont impossibles.

Vokkero a démontré le potentiel de ses produits très performants auprès des arbitres des sports d'élite et a depuis élargi ses solutions pour répondre aux marchés plus larges du sport, de l'industrie, des services et du Pro Audio (Entertainment).

3.1.1.4 Modèle d'affaire

La simplicité de mise en œuvre de la solution VOGO SPORT permet de s'adapter à la plupart des lieux dans lesquels sont organisés les grands événements sportifs et extra-sportifs (stade, salle de concert, terrain, piste, milieu urbain, piscine, etc.).

VOGO a développé ces dernières années un savoir-faire spécifique permettant de satisfaire 100% de ses clients, quelle que soit la durée, l'environnement et le nombre d'utilisateurs potentiels de l'événement.

La stratégie de vente de VOGO consiste à développer la notoriété de la solution VOGO SPORT auprès de l'ensemble des parties prenantes décisionnaires des événements sportifs couverts. VOGO compte parmi son portefeuille de clients :

- Les fédérations, clubs et ligues ;
- Les organisateurs d'événements ;
- Les diffuseurs ;
- Les gestionnaires d'enceintes sportives éventuellement ; et
- Les agences intermédiaires, organisatrices, conseil en communication ou média, éventuellement.

Pour le marketing de sa marque mais également la commercialisation de sa solution, la Société s'appuie sur sa force commerciale interne, principalement en France, et sur ses partenaires (apporteurs d'affaires, distributeurs et intégrateurs) à l'étranger.

En France, VOGO favorise une approche directe : la commercialisation et la distribution de la solution VOGO SPORT sont réalisées par les équipes internes de la Société. VOGO loue ainsi directement sa solution pour un événement ou pour la saison à ses clients.

La force commerciale de VOGO a deux objectifs majeurs :

- Commercialiser la solution VOGO SPORT en France auprès des fédérations, clubs, ligues, organisateurs d'évènements, gestionnaires d'enceintes et agences et/ou conseils en communication, mais aussi diffuseurs et marques partenaires ; et
- Développer son réseau de partenaires que sont les apporteurs d'affaires, les distributeurs et les intégrateurs.

Le cycle commercial diffère en fonction du type d'événement couvert :

- Pour un événement ponctuel, VOGO travaille en amont avec l'organisateur et est présente localement pour la durée de l'événement ;
- Pour des matchs dans le cadre d'un contrat à la saison, VOGO installe sa solution pour l'ensemble de la saison et accompagne le club dans l'exploitation de VOGO SPORT au fil de la saison ;
- Un nombre croissant d'événements font partie d'une tournée mondiale, où plusieurs compétitions constituent une saison et sont organisés à travers différents pays. Dans ces cas, VOGO travaille avec l'équipe qui gère l'ensemble des épreuves, mais aussi avec les équipes organisatrices locales.

A l'international, la Société a privilégié une approche indirecte, en signant des contrats avec des apporteurs d'affaires ; des distributeurs, qui s'emploient à la commercialisation, l'installation et la maintenance des VOGO BOX dans les pays qu'ils couvrent ; et des intégrateurs, responsables de l'assemblage, de la commercialisation, de l'installation et de la maintenance des VOGO BOX dans les pays concernés.

A l'image des loyers payés par les clubs, ligues ou organisateurs directement à VOGO, les redevances variabilisées versées par les distributeurs et les intégrateurs à la Société sont calculées en fonction :

- Du nombre d'évènements pour un contrat à la saison ou de la durée de l'évènement pour un contrat à l'évènement ; et
- De la capacité du stade (le taux d'utilisation de la solution, c'est-à-dire le nombre de spectateurs ayant consulté l'application VOGO, au cours d'un événement ou d'une saison n'est pour sa part pas pris en compte).

Cette couverture commerciale indirecte permet à VOGO une prise de marché rapide. VOGO fait déjà acte de nombreux partenaires commerciaux à travers le monde.

Enfin, la solution VOGO SPORT est facile à intégrer dans des applications tierces. En effet, l'application existe en mode SDK (Software Development Kit), permettant d'être intégrée à une autre application (par exemple l'application d'une ligue, d'un club, etc.).

Historiquement la stratégie de vente des produits audio Vokkero repose sur ses capacités d'innovation pour alimenter les revenus futurs avec un modèle commercial basé sur des ventes répétées. Ainsi, la feuille de route de Vokkero en matière d'innovation correspondait au cycle de renouvellement des utilisateurs, soit 3 ou 4 ans en moyenne. Cette stratégie pourrait évoluer prochainement afin de proposer un modèle de location similaire à ce que nous faisons sur notre gamme de produits vidéo.

3.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

3.1.2.1 *Éléments juridiques*

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a été marqué par les évènements suivants :

Lors de sa réunion du 12 avril 2021, le Conseil d'administration a constaté la caducité des 25.988 actions gratuites attribuées le 30 mars 2020 sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 7 juin 2019 (14^{ème} Résolution) dans le cadre du Plan d'attribution gratuite d'actions 2020-1, les conditions de performances n'ayant pas été remplies.

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'Administration a :

➤ fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 juin 2020 aux termes de sa 19^{ème} résolution, et :

- décidé la mise en place de deux plans d'attribution gratuite d'actions sous conditions de présence :
 - le plan d'attribution gratuite d'actions 2021-1 (le "Plan 2021-1"), lequel prévoit (i) deux périodes d'acquisition par tranche de 10.000 actions gratuites, l'une d'un an arrivant à échéance le 12 avril 2022, l'autre de deux ans arrivant à échéance le 12 avril 2023 et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de chaque période d'acquisition ;
 - le plan d'attribution gratuite d'actions 2021-2 (le "Plan 2021-2"), lequel prévoit (i) une période d'acquisition d'un an arrivant à échéance le 12 avril 2022 et (ii) une période de conservation d'un an à compter de cette date.
- décidé l'attribution, au profit de salariés de la Société, de 40.000 actions gratuites au titre du Plan 2021-1 et de 5.000 actions gratuites au titre du Plan 2021-2. Ces attributions gratuites d'actions représentent 1,10% du capital social à la date du présent rapport.

➤ fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 aux termes de sa 17^{ème} résolution, et :

- décidé la mise en place de deux plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise exerçables sous conditions de présence :
 - le plan de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise 2021-1 (le "Plan de BCE 2021-1"), lequel prévoit une acquisition des droits d'exercice des bons sur 3 ans ;
 - le plan de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise 2021-2 (le "Plan de BCE 2021-2"), lequel prévoit une acquisition des droits d'exercice des bons sur 2 ans.
- décidé l'attribution, au profit de salariés de la Société, de 4.800 BCE 2021-1 et de 10.000 BCE 2021-2 donnant droit, au total, à la souscription de 14.800 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 0.125 euros.

➤ fait usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 juin 2020 aux termes de sa 10^{ème} résolution et décidé, aux fins de mise en œuvre des plans d'options d'achat d'actions, des plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, la mise en œuvre du programme de rachat d'actions aux conditions suivantes :

- Montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions : 150.000 euros ;
- Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées : 10% du capital social de la Société, déduction faite des actions déjà allouées au titre du contrat de liquidité ;
- Prix maximum d'achat par action : 30 €.

Lors de sa réunion du 19 juillet 2021, le Conseil d'administration a autorisé l'acquisition par la Société de 100% des actions composant le capital de la société britannique Crescent Comms (devenue Vogo UK), référence internationale dans la prestation de services dans le domaine du sport professionnel¹.

Le 19 juillet 2021, le Conseil d'administration a également constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 77,50 euros par émission de 620 actions nouvelles, résultant de l'exercice, en date du 1^{er} juin 2021, de 155 BSPCE émis le 7 juin 2018 au profit de salariés de la Société.

Puis, lors de sa réunion du 27 septembre 2021, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 4 juin 2021 aux termes de sa 21^{ème} résolution, et :

- décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2021-3 sous conditions de présence (le "Plan 2021-3") lequel prévoit (i) une période d'acquisition arrivant à échéance le 31 décembre 2022 et (ii) une période de conservation d'un an à compter de cette date.
- décidé l'attribution, au profit de salariés et mandataires sociaux de la filiale de la Société VOGO UK Limited, de 6.000 actions gratuites au titre du Plan 2021-3.

Ces attributions gratuites d'actions représentent 0,15% du capital social à la date du présent rapport.

Enfin, lors de sa réunion en date du 10 décembre 2021, le Conseil d'administration a (i) constaté l'attribution définitive de 3.000 actions attribuées gratuitement en vertu du Plan 2020-2, lesquelles ont été libérées au moyen d'actions auto-détenues à la suite de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions décidée le 12 avril 2021, et (ii) fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021, aux termes de sa 21^{ème} Résolution en décidant :

- la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2021-4 (le "Plan 2021-4"), lequel prévoit (i) une période d'acquisition arrivant à échéance le 10 décembre 2022, et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de la période d'acquisition ;
- l'attribution, au profit de bénéficiaires salariés, de 3 800 actions gratuites au titre du Plan 2021-4. Cette attribution gratuite d'actions représente 0.09% du capital social à la date du présent rapport.

3.1.2.2 Avancement des activités de la Société

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 8,5 M€, en hausse de 53% par rapport à la même période de 2020.

A périmètre constant, la croissance de l'exercice ressort ainsi à 51%. Sur une base proforma, en intégrant Crescent Comms devenu VOGO UK sur 12 mois, le chiffre d'affaires 2021 ressort à 9,2 M€, en croissance de 65%.

Cette forte progression du chiffre d'affaires a été portée par le marché du sport où l'activité affiche une croissance de 96% à 6,4 M€ (75% de l'activité totale de l'exercice). Comme attendu, la dynamique a bénéficié des succès commerciaux enregistrés sur les gammes professionnelles.

Sur les solutions « fans », la reprise de la dynamique commerciale a logiquement été plus progressive dans un contexte sanitaire toujours contrasté. Le retour à une situation normale constituera un moteur pour la croissance attendue en 2022.

Toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale. Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 7 M€ (83% de l'activité totale), en hausse de 41%. Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, l'amélioration des conditions sanitaires s'est traduite par une forte accélération

¹ Communiqué de presse en date du 27 septembre 2021, disponible sur le site internet de la Société

de l'activité. Sur la zone, VOGO affiche ainsi une croissance solide avec un chiffre d'affaires de plus de 1,2 M€, en progression de 164%. Là encore, ces évolutions très favorables devraient se confirmer sur le nouvel exercice.

La progression de l'activité contribue à la forte amélioration des résultats. Cette amélioration illustre également la bonne maîtrise des charges d'exploitation sur la période. Celles-ci n'augmentent que de 18% à 11 541 K€ à mettre en perspective au regard de la croissance de 53% dégagée sur l'année.

Les charges externes s'établissent à 3 234 K€ sur l'exercice contre 2 718 K€ sur la même période de 2020. Elles concentrent ainsi moins de 38% du chiffre d'affaires de l'année contre près de 49% en 2020.

Les charges de personnel sont également parfaitement maîtrisées. Elles ressortent à 4 773 K€ soit 56% du chiffre d'affaires contre 77% sur la même période de 2020.

Au total, l'EBITDA est en très forte amélioration avec une perte réduite de plus de 1,5 M€ à (642) K€. A noter que retraité des filiales, l'EBITDA est légèrement positif à hauteur de 66 K€. La perte nette est limitée à (1 470) K€, contre une perte de (3 262) K€ en 2020.

Au 31 décembre 2021, le Groupe s'appuie sur une structure financière parfaitement sécurisée avec des capitaux propres de 7 723 K€ et une trésorerie de 5 585 K€. Sur l'exercice, la consommation de trésorerie liée aux flux d'activité s'est fortement améliorée à 1 569 K€ contre 2 424 K€ en 2020.

Au-delà de la trésorerie au 31 décembre 2021, il reste un solde d'aides BPI à percevoir de 1 826 K€ sur 2022 et 2023, dont 1 194 K€ en subventions.

Dans l'univers du sport, les succès commerciaux sont au rendez-vous tant sur les gammes VOKKERO (solutions audios de communication pour l'arbitrage, la surveillance médicale, le coaching, ...) que VOGOSPORT (solutions vidéos de Live & Replay).

Le déploiement des solutions « pros » sur le marché nord-américain se confirme également avec de nouveaux contrats signés dans le football américain, le football et le hockey notamment avec la MLS, College Sports, la Mid-American Conference.... Enfin, sur le marché anglo-saxon, VOGO UK est désormais fournisseur de l'Irish Football Association et de la Scottish Football Association.

En 2022, VOGO devrait également profiter aux côtés de son partenaire ABEO de la montée en puissance des ventes sur VOGOSCOPE, solution « clé-en-main » de captation multicaméras et de diffusion vidéo Live & Replay destinée aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités.

Sur le terrain de l'innovation, VOGO entend poursuivre ses efforts au travers notamment de la montée en puissance du consortium pluridisciplinaire annoncé en janvier et dédié au développement de solutions innovantes pour la prévention et la détection des commotions cérébrales dans l'univers du sport.

Enfin, 2022 bénéficiera de l'intégration en année pleine de VOGO UK et de sa contribution positive aux performances du Groupe, tant en termes d'activité que de résultats. Sur les solutions « fans », la reprise de la demande se confirme également.

Au-delà du sport, les perspectives sont également très favorables dans l'industrie avec en particulier des projets en phases avancées dans des secteurs comme le nucléaire ou le ferroviaire.

Au regard de ces éléments, VOGO est confiant dans sa capacité à confirmer sa forte croissance. Cette dynamique devrait s'accompagner d'une nouvelle amélioration de la rentabilité avec la volonté d'afficher un EBITDA positif. Après une année 2021 réussie, VOGO est ainsi prêt à s'engager dans un nouveau cycle de développement alors que des événements sportifs majeurs, sources de nouvelles opportunités sont déjà programmés : Coupe du Monde de Football en 2022 (Qatar), Coupe du Monde de Rugby à XV en 2023 (France), Jeux Olympiques en 2024 (Paris) et Coupe du Monde de Rugby à XIII en 2025 (France). Ces événements, dont la majorité se dérouleront sur le territoire français, vont mettre le Sport et les Sportechs en lumière sur le plan international pour les 4 années à venir.

3.1.2.3 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

A la suite du rachat de Vokkero, le Groupe dispose de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audio ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 31 décembre 2021.

3.1.2.4 Succursales

La société Vogo SA dispose d'un établissement à Crolles (38) dédié à la conception, à la production et à la commercialisation des produits audio Vokkero. L'établissement emploie une vingtaine de salariés, il est directement rattaché au siège social de la Société basé à Montpellier.

3.1.3 Evènements post-clôture

L'exercice 2022 s'est ouvert avec un contexte marqué par la crise des composants et par la guerre en Ukraine. Si l'impact direct de ce conflit est faible pour VOGO, ses conséquences possibles sur la demande mondiale constituent des points de vigilance. A contrario, au cours des prochains mois, l'amélioration de la situation sanitaire sur les principaux marchés géographiques adressés par le Groupe devrait se confirmer.

Aux Etats-Unis, VOGO vient d'être choisi par l'éditeur mondial Activision Blizzard pour déployer sa solution VOGOSPORT dédiée à la Fan Expérience dans le cadre d'événements e-sport autour du jeu « Call of Duty », incluant 4 Majors, 1 Pro-Am et le Championnat Call of Duty League (CDL). Call of Duty est un jeu dynamique composé de multiples actions et VOGOSPORT permet à chaque fan d'individualiser et de choisir spécifiquement ce qu'il regarde.

VOGO reste ainsi pleinement confiant dans la réussite de l'exercice 2022 en termes de croissance et de progression de ses résultats. Cette confiance est confortée par un début d'exercice très bien orienté, tant en termes de prises de commandes que de discussions avancées pour des déploiements à venir. Toutes les activités et zones géographiques profitent de cette dynamique.

Lors de sa réunion en date du 7 février 2022, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce, à compter du 7 février 2022. Il s'agit d'un contrat de travail à conclure avec Monsieur Pierre KEIFLIN, administrateur et Directeur général délégué de la Société, pour des fonctions techniques de Directeur du département Recherche et Développement (R&D) à mi-temps.

Lors de sa réunion en date du 4 avril 2022, le Conseil d'administration a proposé la nomination de Monsieur Pascal SAGUIN, actuel Directeur général adjoint de la Société, en qualité d'administrateur de la Société, lors de la prochaine Assemblée générale prévue le 17 juin 2022.

3.1.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents, à l'exception des éléments décrits ci-dessous.

Impact de l'épidémie de Covid-19 et de la crise des semi-conducteurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Malgré l'annulation de certains événements sportifs sur le premier trimestre 2021 dû à la crise sanitaire le Groupe a su retrouver une trajectoire de croissance comparativement au premier semestre 2021.

Il est néanmoins important de préciser que la crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants.

Pour rappel, sur le plan financier le Groupe avait obtenu en 2020 :

- Un PGE de la part de ses principaux partenaires bancaires à hauteur de 2,5M€
- Le report à 6 mois des échéances sur la totalité de ses engagements d'emprunts et de crédit-bail.
- Le report du règlement des cotisations patronales Urssaf.

L'exercice 2022 s'est ouvert avec un contexte marqué par la crise des composants et par la guerre en Ukraine. Si l'impact direct de ce conflit est faible pour VOGO, ses conséquences possibles sur la demande mondiale constituent des points de vigilance.

3.1.5 Perspectives d'avenir

Se reporter au paragraphe 3.1.1.2.3 du présent document.

3.2.1 Analyse des comptes consolidés3.2.1.1 *Compte de résultat*

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation	9 748 384	6 514 768
Chiffre d'affaires	8 539 589	5 570 496
Transferts de charges	112 382	73 058
Autres produits d'exploitation	1 096 413	871 213
Charges d'exploitation	11 540 866	9 744 585
Achats consommés	2 600 371	1 860 357
Autres achats et charges externes	3 234 211	2 718 043
Impôts, taxes et versements assimilés	103 954	55 963
Charges de personnel	4 773 404	4 297 650
Dotations aux amortissements et dépréciations net	734 036	727 514
Autres charges d'exploitation	94 891	85 059
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 792 482	-3 229 818
RESULTAT FINANCIER	9 609	-246 650
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 782 872	-3 476 468
RESULTAT EXCEPTIONNEL	60	-41 910
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	312 588	256 824
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	-1 470 225	-3 261 554
Amortissement net des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-1 470 225	-3 261 554
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-1 470 225	-3 261 554
Résultat part du groupe par action	0,385	-0,798
Résultat part du groupe dilué par action	0,385	-0,798

3.2.1.1.1 Chiffres d'affaires

Etat exprimé en euros	2021			2020		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	5 622 807	1 422 628	7 045 435	3 899 012	1 084 239	4 983 251
Amerique du Nord	1 200 007		1 200 007	455 135		455 135
Amerique du Sud	86 605		86 605	61 401		61 401
Asie Pacifique	168 302	39 239	207 541	60 709	10 000	70 709
Total Chiffre d'affaires	7 077 722	1 461 867	8 539 589	4 476 257	1 094 239	5 570 496

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 8,5 M€, en hausse de 53% par rapport à la même période de l'exercice 2020. Crescent Comms, leader international dans la prestation de services et l'intégration de solutions pour le sport professionnel acquis en septembre 2021 et devenue VOGO UK, contribue à hauteur de près de 132 K€ au chiffre d'affaires consolidé (intégration sur trois mois).

A périmètre constant, la croissance de l'exercice ressort ainsi à 51%. Sur une base proforma, en intégrant Crescent Comms sur 12 mois, le chiffre d'affaires 2021 ressort à 9,2 M€, en croissance de 65%.

Sur le marché du sport, l'activité affiche une progression de 96%, avec un chiffre d'affaires de 6,4 M€ (75% de l'activité totale de l'exercice) contre 3,3 M€ en 2020. Comme attendu, la dynamique de l'exercice a été portée par les succès commerciaux enregistrés sur les gammes professionnelles VOKKERO (solutions audios de communication pour l'arbitrage, la surveillance médicale, le coaching, ...) et VOGO-SPORT (Solution vidéo de Live & Replay). Sur les deux marques, l'accélération des prises de commandes a été au rendez-vous permettant d'afficher une solide performance sur l'année. Cette croissance illustre également le succès de la combinaison des solutions intégrées audio et vidéo. Sur les solutions « fans », la reprise de la dynamique commerciale a logiquement été plus progressive dans un contexte sanitaire toujours contrasté. Le retour à une situation normale, désormais en vue, constituera un nouveau moteur de croissance porté par les innovations de rupture aujourd'hui en place et le déploiement mondial de la 5G.

L'année a également été marquée par le lancement réussi de VOGOSCOPE, premier kit « clé-en-main » de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destiné aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités. Cette solution développée et commercialisée conjointement par VOGO et ABEO bénéficie d'un potentiel de développement important et international, en adressant les coachs sportifs et les staffs techniques (amélioration de la performance sportive des athlètes) et en permettant au public de suivre les compétitions ne bénéficiant pas d'une captation filmée ou télévisée.

Après des premiers succès commerciaux significatifs en 2021 (CREPS, Fédérations, ...), une montée en puissance des prises de commandes est attendue sur le nouvel exercice.

Dans l'industrie, VOGO réalise sur l'exercice un chiffre d'affaires de plus de 2 M€, stable par rapport à l'exercice 2020. La contribution de cette activité ressort à 25% de l'activité totale. Après une année 2020 marquée par la présence croissante du réseau de distribution et l'exécution de commandes importantes, cette évolution constitue une bonne performance, démontrant la solidité d'un marché toujours fortement demandeur de solutions de communication audio en environnements contraints. Parmi les références majeures signées au cours de l'année on peut notamment citer : Amazon, Eiffage Rail, ...

Sur l'année, toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale. Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 7 M€ (83% de l'activité totale), en hausse de 41%.

Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, l'amélioration des conditions sanitaires s'est traduite par une forte accélération de l'activité. Sur la zone, VOGO affiche ainsi une croissance solide avec un chiffre d'affaires de plus de 1,2 M€, en croissance de 164%. L'année 2021 a été marquée par de nouvelles références importantes : MLS, Pac12, SEC et d'autres conférences majeures.

Sur les autres zones (Amérique du Sud et Asie Pacifique) les performances sont également satisfaisantes avec un chiffre d'affaires de 0,3 M€, en croissance de 123%. En termes de circuits de commercialisation, tous les canaux de vente ont contribué à la dynamique de l'exercice. Les ventes directes totalisent plus de 4,6 M€ de chiffre

d'affaires, en hausse de 71%. La hausse de la contribution des ventes directes à l'activité totale bénéficie de la croissance des ventes dans les marchés du Sport et de l'intégration sur trois mois de Crescent Comms devenue VOGO UK.

L'activité réalisée au travers des partenaires de commercialisation a également été soutenue avec un chiffre d'affaires de 3,9 M€, en progression de 37% (46% de l'activité totale de l'exercice).

3.2.1.1.2 Charges d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'exploitation	11 540 866	9 744 585
Achats consommés	2 600 371	1 860 357
Autres achats et charges externes	3 234 211	2 718 043
Impôts, taxes et versements assimilés	103 954	55 963
Charges de personnel	4 773 404	4 297 650
Dotations aux amortissements et dépréciations net	734 036	727 514
Autres charges d'exploitation	94 891	85 059

Les charges d'exploitation sur la période augmentent de 18% passant de 9 745k€ à 11 541k€.

Les charges externes s'établissent à 3234 K€ sur l'exercice contre 2 718K€ sur la même période de 2020. Elles concentrent ainsi moins de 38% du chiffre d'affaires de l'année contre près de 49% en 2020. Les charges de personnel sont également maîtrisées. Elles ressortent à 4773 K€ soit 56% du chiffre d'affaires contre 77% sur la même période de 2020.

Les charges d'exploitation sont légèrement impactées à la hausse (+204K€) en raison du changement de périmètre successif à l'acquisition de la filiale Crescent Comms au Royaume Uni dont les comptes sont intégrés au périmètre depuis le 1 octobre 2021.

3.2.1.1.3 Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
Gains de change	25 109	10 183
Autres produits	10 141	16 352
Reprises sur prov. et amort. financiers	179 867	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	215 117	26 535
Dotation aux prov. & amort. financiers	82 120	
Intérêts et charges financières	101 989	98 087
Pertes de change	21 399	175 098
Autres charges		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	205 508	273 185
RESULTAT FINANCIER	9 609	- 246 650

Le résultat financier est essentiellement impacté par une reprise de provisions relatives à des écarts de conversion sur les comptes courants de la filiales US. En effet, ces comptes courants ont fait l'objet d'un abandon de créance de la part de Vogo SA fin 2021 ainsi le montant de la provision pour écart de change est quasi nul fin 2021.

3.2.1.1.4 *Résultat exceptionnel*

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Subventions virées au résultat	102	
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	102	-
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	42	
VNC des éléments d'actifs cédés		5 888
Dotations de provisions exceptionnelles		797
Autres charges		35 225
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	42	41 910
RESULTAT EXCEPTIONNEL	60	- 41 910

Les charges exceptionnelles de 35K€ comptabilisées en 2020 étaient consécutives à la distribution du premier plan d'actions gratuites au profit des salariés de VOGO SA. Sur 2021, un second plan d'actions gratuites à l'attention des salariés a été provisionné pour un montant de 23K€, les titres n'ayant pas été livrés à la date de la clôture, aucune charge financière n'a été constatée.

3.2.1.1.5 *Impôts*

	31/12/2021	31/12/2020
(en milliers d'€)		
CIR CII et CICE	313	257
Total crédit d'impôt	313	257

La société a comptabilisé dans ses comptes un crédit impôt recherche et un crédit impôt innovation pour un montant de 313K€.

La Société dispose au 31 décembre 2021 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant 12 873K€. En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2012, l'imputation de ces déficits est plafonnée à un million d'euros par an, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France, soit 26,5%.

Résultat de base par action

	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-1 470 225	-3 261 554
Résultat part du groupe par action	-0,360	-0,798
Résultat part du groupe dilué par action	-0,360	-0,798

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.2.1.2 Analyse du bilan

3.2.1.2.1 Actif immobilisé

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Ecart d'acquisition	1 892 638		1 892 638	1 241 000
Immobilisations incorporelles	7 110 458	1 716 634	5 393 824	4 844 316
Immobilisations corporelles	2 603 683	1 656 202	947 481	569 427
Immobilisations financières	250 420		250 420	347 609
Total de l'Actif Immobilisé	11 857 199	3 372 836	8 484 363	7 002 352

L'écart d'acquisition est consécutif aux rachats des activités Vokkero sur l'exercice 2019 et Crescent Comms fin 2021. Il est constitué par le rachat des titres des filiales implantées aux Etats-Unis et au Royaume Uni.

La variation des immobilisations incorporelles est consécutive aux frais de R&D capitalisés sur l'exercice (+1 007K€) Les montant des investissements R&D pour chacun des marchés est ventilé de la manière suivante :

- Solution Vidéo : 739K€ dont 286K€ pour le programme IA5, 119K€ sur Diaginsport et enfin 253K€ sur Vogoscope
- Solutions Audio : 269K€ dont 254K€ sur le programme Vok23

Les immobilisations corporelles sont constituées des aménagements du siège social et des équipements informatiques nécessaires à l'exploitation.

Les immobilisations financières sont relatives aux titres de la filiale Vogoscope mis en équivalence (142K€) et aux dépôts de cautionnement notamment dans le cadre de financement obtenus (108K€).

3.2.1.2.2 Actif circulant

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 905 684		2 905 684	1 167 730
Créances clients et comptes rattachés	2 089 363		2 089 363	1 941 568
Autres créances et compte de régularisation	1 040 500		1 040 500	962 120
Valeurs mobilières de placement	3 237 785		3 237 785	333 000
Disponibilités	2 347 699		2 347 699	9 405 400
Total de l'Actif Circulant	11 621 031	-	11 621 031	13 809 818

Les stocks sont constitués des achats de matières premières, de pièces détachées et de kits audio nécessaires essentiellement à l'activité Vokkero (2 836K€). Une partie du stock concerne du matériel nécessaire à la commercialisation des kits vidéo (70K€).

Le montant des créances clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est relativement stable comparativement à l'exercice précédent.

Les autres créances sont principalement liées au CIR & CII pour l'exercices 2021 dont le montant total s'élève à 313K€ ainsi qu'à la TVA récupérable (150K€). A noter que le solde d'une subvention à percevoir dans le cadre du développement de la solution Easycov a également été constaté au 31/12/20 pour un montant de 100K€ et une dotation de 30K€ supplémentaire a été portée au débit du compte « subvention à percevoir » pour le solde à percevoir sur le programme territoire d'industrie.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ouverts auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon (3 083K€). Le compte titres de la société destiné à couvrir les besoins des plans d'actions gratuite est également comptabilisé sur ce poste, il est évalué à 155K€ au 31 décembre 2021.

Les disponibilités de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de comptes à terme dont la maturité est supérieure à 3 mois ou disponibles immédiatement.

3.2.1.2.3 Capitaux propres

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	510 944	510 867
Primes liées au capital	17 374 737	17 370 691
Réserves consolidées	- 8 589 911	- 5 248 030
Résultat de la période (part du groupe)	- 1 572 909	- 3 261 554
Subvention d'investissement	129 898	
Total des Capitaux Propres Part du Groupe	7 852 759	9 371 974
Intérêts des minoritaires		
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	7 852 759	9 371 974

Le capital social est fixé à la somme de 510.944,125 euros et il est divisé en 4.087.553 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,125 euro.

Les variations nettes des capitaux propres de l'ensemble consolidé pour les comptes annuels du 31 décembre 2021 résultent principalement des éléments suivants :

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Sub.inv.	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2020	511	17 371	-5 248	-3 262		9 372	0	9 372
Souscription au capital		4				4		4
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						0		0
Variation des écarts de conversion			-137			-137		-137
Variation de périmètre						0		0
Variation des sub. d'investissement					130	130		130
Variation des actions propres			62			62		62
Affectation du résultat			-3 262	3 262		0		0
Changement de méthode			-6			-6		-6
Résultat net de la période				-1 573		-1 573		-1 573
Situation nette au 31/12/2021	511	17 375	-8 590	-1 573	130	7 851	0	7 852

Le capital social de la Société est désormais composé de 4.087.533 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

3.2.1.2.4 Provisions

	31/12/2021	31/12/2020
Prov. pour indemnités de fin de carrière	349 425	391 934
Prov. pour garanties	70 777	
Prov. pour pertes de changes	2 014	
Total Prov. pour risques & charges	422 216	391 934

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 349 K€ au 31 décembre 2021.

La provision pour garanties concerne les kits audios pour lesquels la société octroie une garantie de deux ans à ses clients.

3.2.1.2.5 *Emprunts et dettes*

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 369 791	7 201 694
I.C.N.E. sur emprunts	2 891	14 471
Comptes courants actionnaire	264	264
Dettes financières Crédit-bail	76 827	310 709
Concours bancaires courants		
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 449 774	7 527 138

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

L'acquisition de Crescent Comms a fait l'objet sur l'exercice 2021 d'un prêt d'un montant de 993K€. Ce prêt a été contracté auprès des partenaires bancaires du groupe à savoir le CIC Sud-Ouest, la banque Populaire du Sud, la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon. Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du Groupe.

3.2.1.2.6 *Autres dettes*

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	1 518 070	987 323
Avances et acomptes reçus	353 334	231 083
Client AAE		
Dettes sociales	1 661 003	1 397 062
Dettes fiscales	216 221	195 907
Dettes d'IS exigible	30 288	
Crédit vendeur	166 667	500 000
Dettes diverses	11 969	13 962
TOTAL AUTRES DETTES	3 957 552	3 325 337

Le crédit vendeur est constitué d'un règlement différé relatif à l'acquisitions des activités Vokkero en novembre 2019 pour un montant de 500K€.

3.2.2 Activités des sociétés du Groupe

3.2.2.1 *Résultats de Vogo SA*

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 8,0 M€, en hausse de 49% par rapport à la même période de 2020.

Cette forte progression du chiffre d'affaires a été portée par le marché du sport où l'activité affiche une croissance de 112% à 6,4 M€ (87% de l'activité totale de l'exercice). Comme attendu, la dynamique a bénéficié des succès commerciaux enregistrés sur les gammes professionnelles.

Sur les solutions « fans », la reprise de la dynamique commerciale a logiquement été plus progressive dans un contexte sanitaire toujours contrasté. Le retour à une situation normale constituera un moteur pour la croissance attendue en 2022.

Toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale. Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 7 M€ (87% de l'activité totale), en hausse de 39%. Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, l'amélioration des conditions sanitaires s'est traduite par une forte accélération de l'activité. Sur la zone, VOGO affiche ainsi une croissance solide avec un chiffre d'affaires de 700K€, en progression de 242%. Là encore, ces évolutions très favorables devraient se confirmer sur le nouvel exercice.

La progression de l'activité contribue à la forte amélioration des résultats. Cette amélioration illustre également la bonne maîtrise des charges d'exploitation sur la période. Celles-ci n'augmentent que de 27% à 10 327 K€ à mettre en perspective au regard de la croissance de 49% dégagée sur l'année.

Les charges externes s'établissent à 2 952 K€ sur l'exercice contre 2 487 K€ sur la même période de 2020. Elles concentrent ainsi moins de 37% du chiffre d'affaires de l'année contre près de 47% en 2020.

Les charges de personnel sont également parfaitement maîtrisées. Elles ressortent à 2 695 K€ soit 34% du chiffre d'affaires contre 44% sur la même période de 2020.

La perte d'exploitation est limitée à (1 236) K€, contre une perte de (2 138) K€ en 2020.

Au 31 décembre 2021, Vogo SA s'appuie sur une structure financière parfaitement sécurisée avec des capitaux propres de 7 360 K€ et une trésorerie de 5 369 K€.

Au-delà de la trésorerie au 31 décembre 2021, il reste un solde d'aides BPI à percevoir de 1 826 K€ sur 2022 et 2023, dont 1 194 K€ en subventions.

En 2022, VOGO devrait également profiter aux côtés de son partenaire ABEO de la montée en puissance des ventes sur VOGOSCOPE, solution « clé-en-main » de captation multi caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destinée aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités.

Sur le terrain de l'innovation, VOGO entend poursuivre ses efforts au travers notamment de la montée en puissance du consortium pluridisciplinaire annoncé en janvier et dédié au développement de solutions innovantes pour la prévention et la détection des commotions cérébrales dans l'univers du sport.

Au-delà du sport, les perspectives sont également très favorables dans l'industrie avec en particulier des projets en phases avancées dans des secteurs comme le nucléaire ou le ferroviaire.

Au regard de ces éléments, VOGO est confiant dans sa capacité à confirmer sa forte croissance. Cette dynamique devrait s'accompagner d'une nouvelle amélioration de la rentabilité avec la volonté d'afficher un EBITDA positif. Après une année 2021 réussie, VOGO est ainsi prêt à s'engager dans un nouveau cycle de développement alors que des événements sportifs majeurs, sources de nouvelles opportunités sont déjà programmés : Coupe du Monde de Football en 2022 (Qatar), Coupe du Monde de Rugby à XV en 2023 (France), Jeux Olympiques en 2024 (Paris) et Coupe du Monde de Rugby à XIII en 2025 (France). Ces événements, dont la majorité se dérouleront sur le territoire français, vont mettre le Sport et les Sportechs en lumière sur le plan international pour les 4 années à venir.

3.2.2.2 Résultats de VOGO NA

La filiale américaine de Vokkero « Vogo NA » a été intégrée au groupe le 1^{er} novembre 2019. Le montant de son capital s'élève à 3 657 869 \$ US et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 625 Main Street, Tuckahoe, NY10707 (Etats-Unis).

Le chiffre d'affaires 2021 réalisé est de 1 200K€ pour un résultat consolidé de -663K€.

Aux Etats-Unis, VOGO vient d'être choisi par l'éditeur mondial Activision Blizzard pour déployer sa solution VOGOSPORT dédiée à la Fan Expérience dans le cadre d'événements e-sport autour du jeu « Call of Duty », incluant 4 Majors, 1 Pro-Am et le Championnat Call of Duty League (CDL).

3.2.2.3 Résultats de VOGO UK

Cette filiale été intégrée au groupe le 27 septembre 2021 suite à l'acquisition des activités de la société Crescent Comms. Le montant de son capital s'élève à £4 et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 30 gay Street, Bath, BA1 2PA (UK).

L'intégration de la filiale au périmètre est finalisée, les équipes au Royaume-Uni sont désormais en capacité de déployer l'ensemble des solutions du groupe et ce, que ce soit sur le marché audio ou vidéo.

3.2.2.4 Résultats de QUEBEC INC

9328-9601 Québec Inc. est une société créée par la Société en septembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 1.000 \$ canadiens et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6. Elle est immatriculée au Registre des entreprises de Montréal sous le matricule 1171247183.

La société VOGO Canada n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2021. Les comptes 2021 font apparaître une perte de 4K€ sur l'exercice 2021. Cependant, VOGO entend développer cette filiale compte tenu des perspectives de ventes sur le territoire nord-américain.

3.2.2.5 Crédit d'Impôt Recherche

	31/12/2021	31/12/2020
(en milliers d'€)		
CIR CII et CICE	313	257
Total crédit d'impôt	313	257

La Société a bénéficié du CIR et du CIE (Crédit d'Impôt Export) au titre de l'exercice 2021 pour un montant total de 313K€.

3.2.2.6 Emprunts

(en €)	31/12/2021	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants				
I.C.N.E. sur trésorerie passive				
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 369 791	1 396 371	5 587 810	385 610
ICNE sur emprunts	2 892	2 892		
Comptes courants actionnaire	264	264		
Dettes financières Crédit-bail	76 827	75 711	1 115	
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 449 774	1 475 238	5 588 925	385 610

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

L'acquisition de Crescent Comms a fait l'objet sur l'exercice 2021 d'un prêt d'un montant de 993K€. Ce prêt a été contracté auprès des partenaires bancaires du groupe à savoir le CIC Sud-Ouest, la banque Populaire du Sud, la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon.

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du groupe.

3.2.2.7 Trésorerie

	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-1 572 910	-3 261 554
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	538 131	728 886
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession / sortie d'actifs		40 538
- Quote-part de résultat des mises en équivalence	102 685	
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-932 094	-2 492 130
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-636 506	67 674
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 568 600	-2 424 455
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-1404 018	-935 004
Subventions d'investissement reçus	100 000	
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		
Incidence des variations de périmètre	-1 100 479	-245 000
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 404 497	-1 180 004
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		4 815 942
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-116 827	-70 506
Emissions d'emprunts bancaires	1094 896	2 631 463
Emissions d'emprunts auprès de l'actionnaire		
Variation des I.C.N.E.		
Remboursements d'emprunts	-1231884	-543 361
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-253 815	6 833 538
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)	-4 226 912	3 229 078
(A) Trésorerie d'ouverture	9 738 343	6 512 983
(B) Trésorerie de clôture	5 430 699	9 738 343
(C) Incidences des variations de cours des devises	-80 732	-3 718
Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)	-4 226 912	3 229 078

3.2.2.8

La variation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à -1,569 K€.

Les flux d'investissements sont impactés par la participation du groupe Vogo à la joint-venture créée en collaboration avec le groupe ABEO afin de commercialiser la solution vidéo VOGOSCOPE. Les acquisitions d'immobilisations sont relatives à la capitalisation de frais de R&D pour un montant de 1 008K€.

La subvention d'investissement reçue concerne le programme territoire d'industrie financé par BPI France. A noter qu'il reste un solde d'aides BPI à percevoir de 1 826 K€ sur 2022 et 2023, dont 1 194 K€ en subventions sur l'ensemble des programmes en cours.

La variation des flux financiers sur l'exercice est constituée des remboursements d'emprunts ainsi que du nouvel emprunt contracté pour l'acquisition de l'activité Crescent Comms au Royaume Uni.

3.2.3 Autres informations financières de la société VOGO SA

3.2.3.1 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la perte de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour un montant de 4 190 114,94 €, en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur serait ainsi porté, après affectation à un solde débiteur de 10 667 753,89 euros.

3.2.3.2 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3.2.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-5 quater du code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 font apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts à hauteur de 6 848,08 euros.

3.2.3.4 Délais de paiement clients

Au 31 décembre 2021, les créances clients inscrites à l'actif s'élèvent à 1 815K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 762K€ de factures émises et échues.

Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées		21	30	8	26	85
Montant total des factures concernées TTC		183 366	124 766	24 635	429 037	761 803
% du montant total du CA TTC de l'exe.		2,13%	1,45%	0,29%	4,98%	8,84%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à émettre au 31 décembre 2021 s'élève à 134K€ TTC

3.2.3.5 Délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs inscrites au passif s'élèvent à 1 417K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 581K€ de factures reçues et échues

Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées		114	23	7	17	161
Montant total des factures concernées TTC		224 514	77 645	35 646	243 364	581 169
% du montant total des achats TTC	0,00%	2,69%	0,93%	0,43%	2,92%	6,96%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à recevoir au 31 décembre 2021 s'élève à 412K€ TTC.

3.2.3.6 Financement de la société

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations successives d'augmentations de capital de VOGO depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2021 :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
04/06/2013	Création	0 €	60.000	60.000	1€	60.000 €
18/04/2014	Augmentation de capital	60.000 €	4.440	64.440	1€	64.440 €
16/06/2015	Augmentation de capital	64.440 €	11.138	75.578	1€	75.578 €
21/12/2015	Augmentation de capital	75.578 €	453.468	529.046	1€	529.046 €
20/12/2016	Augmentation de capital	529.046 €	35.015	564.061	1€	564.061 €
25/01/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	564.061 €	2.100	566.161	1€	566.161 €
22/06/2018	Réduction du capital ⁽¹⁾	566.161 €	0	566.161	0,50€	283.080,50 €

01/10/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	283.080,50 €	2.541	568.702	0,50€	284.351 €
01/10/2018	Division de la valeur nominale	284.351 €	1.706.106	2.274.808	0,125€	284.351 €
29/11/2018	Augmentation de capital	284.351 €	1.120.383 ⁽²⁾	3.395.191	0,125€	424.398,875 €
31/12/2018	Augmentation de capital	424.398,875 €	106.047	3.501.238	0,125€	437.654,75 €
23/12/2019	Augmentation de capital	437.654,75 €	16.380	3.517.618	0,125€	439.702,25 €
20 juillet 2020	Augmentation de capital : exercice BSPCE	439.702,25 €	5.092	3.522.710	0,125€	440.338,75 €
10 décembre 2020	Augmentation de capital	440.338,75 €	34.000	3.556.710	0,125€	444.588,75 €
15 décembre 2020	Augmentation de capital	444,588,75 €	530.223	4.086.933	0,125€	510.866,625 €
19 juillet 2021	Augmentation de capital	510.866,625€	620	4.087.553	0.125€	510.944,125€

⁽¹⁾ Réduction du capital motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale.

⁽²⁾ dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des obligations émises le 15 octobre 2018.

3.2.3.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<i>Etat exprimé en euros</i>					
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	566 161	437 655	439 702	510 867	510 944
Nombre d'actions ordinaires	566 161	3 501 238	3 517 618	4 086 933	4 087 553
Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	821 665	746 458	1 754 062	5 326 171	7 961 229
Résultat avant impôts, participations des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	(848 331)	(1 119 075)	(2 520 926)	(1 711 617)	(760 708)
Impôts sur les bénéfices	(125 730)	(89 189)	(166 686)	(256 824)	(312 588)
Participation des salariés					
Résultat de l'exercice	(925 034)	(2 041 354)	(2 354 240)	(2 082 045)	(4 190 115)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	(1)	(0)	(1)	(0)	(0)
Résultat de l'exercice	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)
Dividendes distribués par action					
Personnel					
Effectif moyen	10	11	14	39	42
Masse salariale de l'exercice	592 741	723 801	1 294 241	2 361 720	2 695 012

3.2.3.8 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3.2.3.9 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

3 | 3 Gouvernement d'entreprise

3.3.1 Les organes de direction et d'administration

3.3.1.1 Le Conseil d'administration

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Christophe CARNIEL

Administrateurs :

- Pierre KEIFLIN
- Daniel DEDISSE
- Véronique PUYAU
- Anthony PARKER (Administrateur indépendant)
- Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)

Stéphanie GOTTLIB (Administrateur indépendant)

La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC (Censeur)

3.3.1.2 Les Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

3.3.1.3 La Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Administratif & Financier	Véronique PUYAU (prestataire externe)
Directeur Général Adjoint	Pascal SAGUIN
Directeur Général Adjoint	Bertrand MILLON

3.3.1.4 Mandat des Commissaires aux comptes

La société ERNST & YOUNG AUDIT, a été nommée commissaire aux comptes titulaire par décision unanime des associés en date du 9 mars 2015 pour une durée de six exercices.

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, a été renouvelé lors de l'assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.3.1.5 Gouvernance de la Société

A la date du présent document, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, tel que publié en septembre 2021 par Middlednext. Elle améliore également ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à la date du présent document :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	

R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des membres du Conseil		X ⁽¹⁾
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R7 : Mise en place des Comités		X ⁽²⁾
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	X ⁽³⁾	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X ⁽⁴⁾	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil		X ⁽⁵⁾
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R14 : Relations avec les actionnaires	X	
Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X ⁽⁶⁾	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régime des retraites supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

- (1) A la date du présent document, aucun plan de formation n'est actuellement en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.
- (2) La recommandation R7 du Code Middlednext selon laquelle il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...) n'a pas été mise en œuvre en raison de la taille de la Société, toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient d'ores et déjà la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre comités ad hoc lorsque la taille et la situation de la Société le nécessiteront ;
- (3) A la date du présent document, la Société n'a pas mis en place de comité spécialisé sur la RSE. L'option d'un Conseil réuni en formation de comité RSE a été privilégiée.
- (4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration peut être consulté au siège social de la Société.
- (5) La recommandation R11 du Code Middlednext selon laquelle il est recommandé que le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société soit échelonné n'est pas suivie par la Société. En effet, celle-ci estime qu'en raison de sa relative petite taille, cette recommandation n'est pas appropriée à la situation de la Société.

- (6) Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R16, il est au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 7,38² pour Monsieur Christophe CARNIEL, de 7,39 pour Monsieur Pierre KEIFLIN et de 7,39 pour Monsieur Daniel DEDISSE.

3.3.1.6 Politique de diversité et d'équité

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité. Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le responsable RH.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

3.3.1.7 Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Le Conseil d'administration procédera, lors de sa prochaine réunion, à une évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation n°13 du Code Middenext.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à quatre reprises aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion du Conseil d'Administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
12 avril 2021	6	85,7%
19 juillet 2021	6	85,7%
27 septembre 2021	6	85,7%
10 décembre 2021	4	57,1%

A l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration examinera le résultat des votes et se prononcera sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

3.3.1.8 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du

² Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

terrorisme. Par ailleurs, VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.3.1.9 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière dont notamment :

- le suivi des projets qui permet de s'assurer de la rentabilité des projets et la comptabilisation à l'avancement ;
- le contrôle et le suivi de facturation (effectué par le contrôle de gestion) ;
- le contrôle de la trésorerie, faisant l'objet d'un reporting mensuel, afin d'anticiper les besoins en trésorerie ;
- le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;
- La fonction comptable et financière est gérée en externe par le cabinet E-CFO, cabinet d'expertise comptable de Madame Véronique PUYAU qui travaille avec la Société depuis 2013. La comptabilité générale, la gestion de la paie et la revue fiscale sont réalisées par le même cabinet. L'intégration des données comptables et leur analyse est effectuée en interne par le contrôleur de gestion ; et
- la mise en place d'une gestion commerciale en 2019.

3 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

3.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2021 :

Actionnaires	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SAS TWO C	555.100	13,58 %	1.110.200	18,45 %	0	555.100	13,44 %
SAS ESPE	589.260	14,42 %	1.178.520	19,58 %	0	589.260	14,26 %
Daniel DEDISSE	267.699	6,55 %	535.398	8,90 %	0	267.699	6,48 %
Véronique PUYAU	79.400	1,94 %	158.800	2,64 %	0	79.400	1,92%
Sous-total fondateurs	1.491.459	36,49 %	2.982.918	49,56 %	0	1.491.459	36,10 %
SORIDEC	30.072	0,74 %	60.144	1,00 %	0	30.072	0,73 %
Jeremie LR	60.144	1,47 %	120.288	2,00 %	0	60.144	1,46 %
Sous total investisseurs institutionnels	90.216	2,21 %	180.432	3,00 %	0	90.216	2,18 %
Investisseurs privés	362.598	8,87 %	711.948	11,83 %	4.900	367.498	8,89%
Flottant	2.143.260	52,43 %	2.143.260	35,61 %	39.242	2.182.502	52,82 %
TOTAL	4.087.533	100 %	6.018.558	100 %	69.600	4.131.675	100 %

(1) société dont le capital est détenu à 73,96% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(2) société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

(3) SORIDEC (ou Société Régionale et Interdépartementale de Développement Economique) est une société anonyme enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 329 150 551. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui investit en fonds propres dans les PME relevant de tout type de secteur d'activité, situées en Occitanie, à tous les stades de leur évolution (création, développement et transmission).

(4) JEREMIE LR est une société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 529 237 489. Il s'agit d'un fonds européen d'investissement qui s'adresse principalement aux PME à fort potentiel de développement et aux start-ups innovantes dans la région Occitanie.

(5) Les Investisseurs privés regroupent environ $\frac{3}{4}$ de personnes physiques et $\frac{1}{4}$ de sociétés, aucun ne détenant plus de 5% des actions ou des droits de vote.

(6) Il s'agit du nombre d'actions auxquelles les 14.800 BSPCE émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (4.800 BSPCE 2021-1 et 10.000 BSPCE 2021-2) donnent droit, chaque BSPCE donnant droit à 1 action de la Société.

A ce montant s'ajoutent les 54.800 actions attribuées sur l'exercice 2021 (40.000 au titre du plan d'actions gratuites 2021-1 et 5.000 au titre du plan d'actions gratuites 2021-2 adoptés le 12 avril 2021, 6.000 au titre du plan d'actions gratuites 2021-3 adopté le 27 septembre 2021 et 3.800 au titre du plan d'actions gratuites 2021-4 adopté le 10 décembre 2021).

3.4.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2021, les salariés détiennent 8,19% du capital de la Société.

3.4.3 Franchissement de seuil

Néant.

3.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 28 décembre 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société CM-CIC Market Solutions.

Au 31 décembre 2021, la situation du contrat de liquidité avec CM-CIC Market Solutions était la suivante :

- Nombre d'actions : 28.084 actions VOGO ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 87.978,93 Euros ;
- Valeur comptable des actions : 173 886,06 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2021 :

Contrat entre CM-CIC Market Solutions et VOGO

	Quantité	Cours
Actions en compte au 31/12/20	16.784	10,36
Actions achetées (cours moyen)	216 546	9,99
Actions vendues (cours moyen)	205 246	10,15
Actions en compte au 31/12/21	28 084	6,08

Il est rappelé que lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 100.000 €

3.4.5 Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

3.4.5.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus

Sur l'exercice 2021, la Société a procédé au rachat de 21.632 actions au cours moyen de 9,10 €. Le montant total d'actions détenues sur le compte titre au 31 décembre 2021 est de 25.458.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au 31 décembre 2021 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	25.458
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	0
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	25.458

3.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

La Société a eu connaissance d'opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société. Le détail de ces opérations est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

3.4.7 Prises de participation et prises de contrôle

A l'exception de l'acquisition de 100% du capital de Crescent Comms (devenue Vogo UK), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société n'a réalisé aucune autre prise de participation ou prise de contrôle.

3.4.8 Autocontrôle

Néant.

3.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

3.4.10 Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 30 novembre 2018.

Nombre d'actions cotées au 31/12/2021	4.087.553
Cours le plus haut du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	14,40 €
Cours le plus bas du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	5,44 €
Volume moyen quotidien du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	13 575
Code ISIN	FR0011532225



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 4.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice
- 4.2. Conventions réglementées
- 4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires
- 4.4. Modalité d'exercice de la direction générale

4 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4 | 1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration de la Société est composé de sept administrateurs, dont deux indépendants.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2021 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Christophe CARNIEL	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Président Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • 9328-9601 Québec Inc. : Président et Administrateur • Vogo NA : Président • Vogo UK : Administrateur • SAS Two-C : Président • SAS Kaliop : Président du conseil de surveillance • SAS Callimédia : Président du conseil de surveillance • SAS Genepep : Administrateur • SCI Ingril : Gérant • SCI Cinvia : Gérant • SAS Vogoscope : Président
Monsieur Pierre KEIFLIN	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur et Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • 9328-9601 Québec Inc. : Trésorier et Administrateur • Vogo NA : Director • SAS Espé : Président • SAS Easy Invest : Président • SCI RSP0912 : Co-Gérant
Monsieur Daniel DEDISSE	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur et Directeur Général Délégué	N/A

<p>Madame Véronique PUYAU</p>	<p><u>Date de nomination :</u> AG du 5 juin 2020</p> <p><u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2023 sur comptes 2022</p>	<p>Administratrice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SAS e-CFO : Présidente • SAS Theis Audit & Finance : Présidente • Vogo UK : Administrateur
<p>Madame Claudia ZIMMER</p>	<p><u>Date de première nomination :</u> 1^{er} octobre 2018</p> <p><u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023</p>	<p>Administratrice indépendante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CYME SAS : Présidente • Spicy Distribution : Gérante • Boostheat: Administratrice indépendante • SARL KOZIWE : Co-gérante • Kozinet : Co-gérante
<p>Madame Stéphanie GOTTLIB</p>	<p><u>Date de première nomination :</u> 1^{er} octobre 2018</p> <p><u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023</p>	<p>Administratrice indépendante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institut Louis Bachelier : Administratrice indépendante • SouthPigalle : Administratrice indépendante • Comiti : Administratrice indépendante • Association Agileo Ventures : Présidente
<p>Monsieur Anthony PARKER</p>	<p><u>Date de nomination :</u> 24 juillet 2019</p> <p><u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023</p>	<p>Administrateur indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Président de INFINITY NINE SPORTS • Président et membre du Comité de surveillance de ASVEL BASKET • Président et membre du Comité de surveillance de LYON ASVEL FEMININ • Président de INFINITY NINE PROMOTION • Gérant de INFINITY IMMOBILIER • Gérant de INFINITY SAINT GERMAIN • Gérant de PARKER GALA ORGANISATION • Gérant de INFINITY NINE ACADEMY • Président de NINE EVENTS • Président de 9 WAP • Président de INFINITY BATMAN • Administrateur de SEVLC • Président de NORTHROCK-X

Informations concernant les censeurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société SORIDEC représentée par Madame Geneviève BLANC a participé aux réunions du Conseil d'administration en qualité de censeur.

4 | 2 Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021.

4 | 3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 juin 2021 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration :

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	12	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois	-
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	13	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 35.000.000 €**	Néant

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	14	26 mois	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 35.000.000 €**</p>	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	15	26 mois	<p>Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 35.000.000 €**</p>	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	16	18 mois	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 35.000.000 €**</p>	Néant

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	17	30 jours suivants la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre des résolutions précédentes	15% du nombre de titres de l'émission initiale	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 81 738 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 81 738 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	18	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 10.217,25 €*	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 81 738 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », donnant droit à la souscription de 81 738 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	19	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital 10.217,25 €	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	21	26 mois	Nombre maximum des actions attribuées gratuitement : 122 607 actions	<i>Réunion du Conseil d'administration du 27 septembre 2021</i> Attribution de 6 000 actions gratuites au titre du plan 2021-3 <i>Réunion du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021</i> Attribution de 3 800

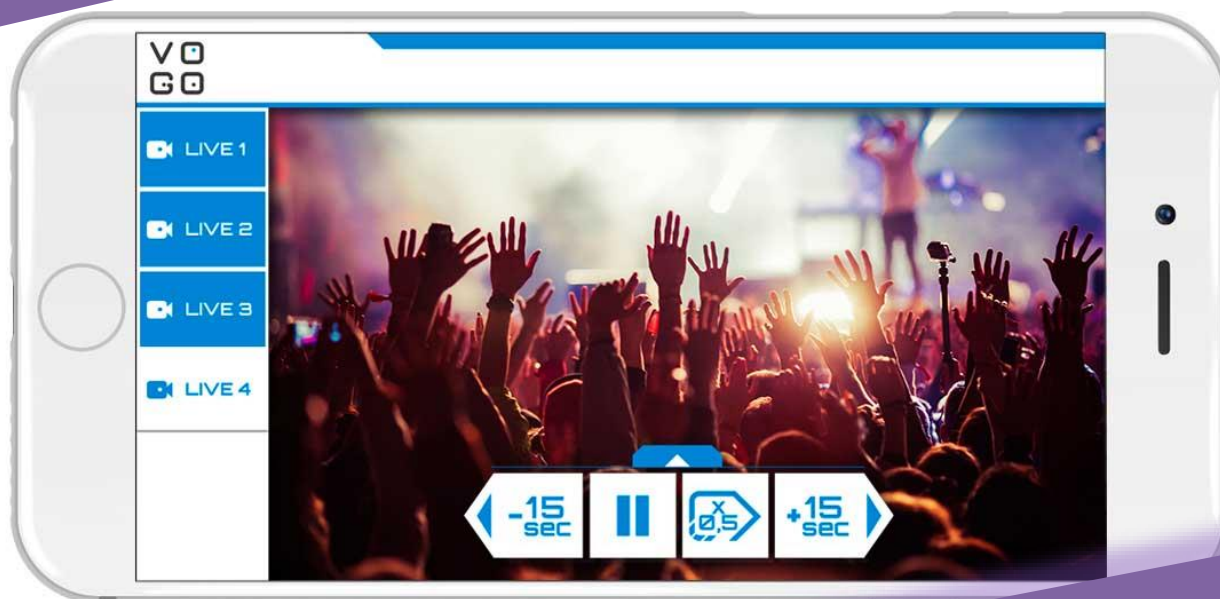
Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
				actions gratuites au titre du plan 2021-4
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	23	18 mois	Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 400.000 € de nominal (22^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 35.000.000 € de nominal (22^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021)

4 | 4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Christophe CARNIEL.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

5.1. Bilan

5.2. Compte de résultat

5.3. Tableau de variation des capitaux propres

5.4. Tableau de flux de trésorerie nette

5.5. Notes annexes aux états financiers consolidés

5 | 1 Bilan

ACTIF	Notes	31/12/2021		31/12/2020	
		Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	6	9 003 096	1 716 634	7 286 462	6 085 316
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	6	<i>1 892 638</i>		<i>1 892 638</i>	<i>1 241 000</i>
Immobilisations corporelles	7	2 603 683	1 656 203	947 481	569 426
Immobilisations financières	8	108 105		108 105	102 609
Titres mis en équivalence	8	142 315		142 315	245 000
Total de l'Actif Immobilisé		11 857 199	3 372 837	8 484 363	7 002 351
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	9	2 905 684		2 905 684	1 167 730
Créances clients et comptes rattachés	10	2 108 108	18 745	2 089 363	1 941 568
Autres créances et compte de régularisation	10	1 040 500		1 040 500	962 120
Valeurs mobilières de placement		3 237 785		3 237 785	333 000
Disponibilités		2 347 699		2 347 699	9 405 400
Total de l'Actif Circulant		11 639 776	18 745	11 621 031	13 809 818
TOTAL DE L'ACTIF		23 496 975	3 391 582	20 105 394	20 812 169

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital		510 944	510 867
Primes liées au capital		17 374 737	17 370 691
Réserves consolidées	-	8 589 911	- 5 248 030
Résultat de la période (part du groupe)	-	1 572 909	- 3 261 554
Subventions d'investissement		129 898	-
Total des Capitaux Propres Part du groupe		7 852 759	9 371 974
Intérêts minoritaires		0	0
Total des Capitaux Propres		7 852 759	9 371 974
Provisions	11	422 216	391 934
Dettes sur ets de crédit et emprunts crédit-bail	12	7 449 510	7 526 874
Dettes financières diverses	12	264	264
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	1 518 070	987 323
Dettes fiscales et sociales	13	1 907 513	1 592 969
Autres dettes et comptes de régularisation	13	955 062	940 831
TOTAL DU PASSIF		20 105 394	20 812 169

5 | 2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		9 748 384	6 514 767
Chiffre d'affaires	14	8 539 589	5 570 496
Transferts de charges		112 382	73 058
Autres produits d'exploitation	15	1 096 413	871 213
Charges d'exploitation		11 540 866	9 744 585
Achats consommés		2 600 371	1 860 357
Autres achats et charges externes		3 234 210	2 718 042
Impôts, taxes et versements assimilés		103 954	55 963
Charges de personnel	16	4 773 404	4 297 650
Dotations aux amortissements et dépréciations net		734 036	727 514
Autres charges d'exploitation		94 891	85 059
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION		-1 792 482	-3 229 818
Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION		-1 792 482	-3 229 818
RESULTAT FINANCIER	17	9 609	-246 650
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18	60	-41 910
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	19	312 588	256 824
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		-1 470 225	-3 261 554
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-102 685	0
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-1 572 909	-3 261 554
Intérêts minoritaires		0	0
RESULTAT NET PART DU GROUPE		-1 572 909	-3 261 554
Résultat part du groupe par action		-0,385	-0,798
Résultat part du groupe dilué par action		-0,385	-0,798

5 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Subv invest	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2019	440	12 626	-2 628	-2 773		7 665	0	7 665
Souscription au capital	71	4 745				4 816		4 816
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						0		0
Variation des écarts de conversion			168			168		168
Variation de périmètre						0		0
Variation des actions propres			-15			-15		-15
Affectation du résultat			-2 773	2 773		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				-3 262		-3 262		-3 262
Situation nette au 31/12/2020	511	17 371	-5 248	-3 262		9 372	0	9 372
Souscription au capital		4				4		4
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						0		0
Variation des écarts de conversion			-137			-137		-137
Variation de périmètre						0		0
Variation des subventions d'investissement					130	130		130
Variation des actions propres			62			62		62
Affectation du résultat			-3 262	3 262		0		0
Changement de méthode			-6			-6		-6
Résultat net de la période				-1 573		-1 573		-1 573
Situation nette au 31/12/2021	511	17 375	-8 590	-1 573	130	7 852	0	7 852

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 31 décembre 2021 s'élève à 510 944 euros représenté par 4 087 553 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euro chacune.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions émis et non exercés au 31 décembre 2021 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
07/06/2018	261		261	-	-	-	-
12/04/2021	14 800		-	14 800			
	15 061	-	261	14 800	-	-	-

5 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-1 572 910	-3 261 554
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	538 131	728 886
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession / sortie d'actifs		40 538
- Quote-part de résultat des mises en équivalence	102 685	
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'auto-financement des sociétés intégrées	-932 094	-2 492 130
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-636 506	67 674
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 568 600	-2 424 456
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-1404 018	-935 004
Subventions d'investissement reçus	100 000	
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		
Incidence des variations de périmètre	-1100 479	-245 000
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 404 497	-1 180 004
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		4 815 942
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-116 827	-70 506
Emissions d'emprunts bancaires	1094 896	2 631 463
Remboursements d'emprunts	-1231 884	-543 361
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-253 815	6 833 538
Variation de trésorerie	(I)+(II)+(III)	3 229 078
(A) Trésorerie d'ouverture	9 738 343	6 512 983
(B) Trésorerie de clôture	5 430 699	9 738 343
(C) Incidences des variations de cours des devises	-80 732	-3 718
Variation de trésorerie	(B)-(A)+(C)	3 229 078

Note 1. Informations générales

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER.

VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 étaient les premiers comptes consolidés établis par le Groupe. Le Groupe n'était pas soumis à l'obligation de consolider les années précédentes. Suite à l'acquisition de Vokkero et de sa filiale américaine, le Groupe a choisi de publier des comptes consolidés.

Ses comptes consolidés sont établis en Euro qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

Note 2. Faits marquants de la période

Opération sur le capital

Le 19 juillet 2021, le Conseil d'administration a également constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 77,50 euros par émission de 620 actions nouvelles, résultant de l'exercice, en date du 1er juin 2021, de 155 BSPCE émis le 7 juin 2018 au profit de salariés de la Société.

Le capital social de la Société a ainsi été porté de 510.866,625 euros à 510.944,125 euros.

Avancements des projets de recherche

Le groupe travaille sur trois principaux projets de R&D, le premier dénommé « VoK23 » est dédié à la gamme de nos produits audio, le second « IA5 » concerne les solutions vidéo et enfin le projet Diaginsport faisant appel non seulement à notre savoir en matière de signal audio et vidéo mais aussi à des expertises de pointe du monde scientifique, industriel et technologique.

Le projet « VoK23 » :

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€, obtenue en début d'année 2021.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. La phase suivante du projet, qui se déroule sur 2022, consiste à prototyper la carte électronique qui accueillera cette nouvelle

technologie. Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab est établi et démarrera en Septembre 2022.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning.

Les travaux menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022 et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus

Enfin, des travaux ont démarré autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéos analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au cœur de ces travaux sont en cours de développement et donneront lieu à des démonstrations fin 2022 : suivi des joueurs, identification des poses. Ces travaux sont les prémices du programme Diag'in'sport.

Le projet Diagnosticsport :

Dès sa création, Vogo a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

Développement commercial

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 8,5 M€, en hausse de 53% par rapport à la même période de 2020.

A périmètre constant, la croissance de l'exercice ressort ainsi à 51%. Sur une base proforma, en intégrant Crescent Comms devenu VOGO UK sur 12 mois, le chiffre d'affaires 2021 ressort à 9,2 M€, en croissance de 65%.

Cette forte progression du chiffre d'affaires a été portée par le marché du sport où l'activité affiche une croissance de 96% à 6,4 M€ (75% de l'activité totale de l'exercice). Comme attendu, la dynamique a bénéficié des succès commerciaux enregistrés sur les gammes professionnelles. Sur les solutions « fans », la reprise de la dynamique commerciale a logiquement été plus progressive dans un contexte sanitaire toujours contrasté. Le retour à une situation normale constituera un moteur pour la croissance attendue en 2022.

Toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale. Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 7 M€ (83% de l'activité totale), en hausse de 41%. Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, l'amélioration des conditions sanitaires s'est traduite par une forte accélération de l'activité. Sur la zone, VOGO affiche ainsi une croissance solide avec un chiffre d'affaires de plus de 1,2 M€, en progression de 164%. Là encore, ces évolutions très favorables devraient se confirmer sur le nouvel exercice.

La progression de l'activité contribue à la forte amélioration des résultats. Cette amélioration illustre également la bonne maîtrise des charges d'exploitation sur la période. Celles-ci n'augmentent que de 18% à 11 541 K€ à mettre en perspective au regard de la croissance de 53% dégagée sur l'année.

Les charges externes s'établissent à 3 234 K€ sur l'exercice contre 2 718 K€ sur la même période de 2020. Elles concentrent ainsi moins de 38% du chiffre d'affaires de l'année contre près de 49% en 2020.

Les charges de personnel sont également parfaitement maîtrisées. Elles ressortent à 4 773 K€ soit 56% du chiffre d'affaires contre 77% sur la même période de 2020.

Au total, l'EBITDA est en très forte amélioration avec une perte réduite de plus de 1,5 M€ à (642) K€. A noter que retraité des filiales, l'EBITDA est légèrement positif à hauteur de 66 K€.

La perte nette est limitée à (1 470) K€, contre une perte de (3 262) K€ en 2020.

Au 31 décembre 2021, le Groupe s'appuie sur une structure financière parfaitement sécurisée avec des capitaux propres de 7 723 K€ et une trésorerie de 5 585 K€. Sur l'exercice, la consommation de trésorerie liée aux flux d'activité s'est fortement améliorée à 1 569 K€ contre 2 424 K€ en 2020.

Au-delà de la trésorerie au 31 Décembre 2021, il reste un solde d'aides BPI à percevoir de 1 826 K€ sur 2022 et 2023, dont 1 194 K€ en subventions.

L'exercice 2022 s'est ouvert avec un contexte marqué par la crise des composants et par la guerre en Ukraine. Si l'impact direct de ce conflit est faible pour VOGO, ses conséquences possibles sur la demande mondiale constituent des points de vigilance.

A contrario, au cours des prochains mois, l'amélioration de la situation sanitaire sur les principaux marchés géographiques adressés par le Groupe devrait se confirmer.

Acquisition de filiale

Le 27 septembre 2021, le groupe Vogo intègre l'acquisition de Crescent Comms, désormais renommée VOGO UK, dans son périmètre.

Crescent Comms est un acteur international dans les services dédiés aux professionnels sur les événements sportifs mondiaux. Il dispose d'un réseau international d'ingénieurs et propose des solutions customisées pour les équipements de communication des arbitres et du support terrain, des services de maintenance et d'assistance, et des prestations de consulting. La société est implantée au Royaume Uni et en Nouvelle Zélande, et distribue déjà la gamme de produits VOKKERO dans 11 pays. Elle fidélise une clientèle étendue dans plusieurs disciplines sportives : England Rugby, PGMOL, l'International Cricket Council, la FIFA et l'England Cricket Board.

Note 3. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1er janvier 2021, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point présenté dans le paragraphe « changement de méthode » ci-après.
- Continuité d'exploitation.

Changement de méthode

Le Règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 est abrogé et remplacé par le Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

L'application de ce nouveau Règlement pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe VOGO constitue un changement de méthode comptable.

Le Règlement ANC 2020-01 est appliqué de manière prospective aux transactions survenues après la date de 1ère application ainsi qu'aux contrats conclus après cette même date, sous réserve de dispositions particulières permettant une application rétrospective de quelques méthodes.

Le Groupe VOGO ayant précédemment opté pour l'application des méthodes de référence définies par le Règlement CRC 99-02, devenues obligatoires dans le cadre du Règlement ANC 2020-01, les effets de ce changement de méthode se limitent aux points suivants :

- Au niveau de la présentation du bilan consolidé ACTIF, les écarts d'acquisition sont désormais présentés avec les Immobilisations incorporelles (ils étaient présentés sur une ligne distincte précédemment).
- Les écarts de conversion latents sur créances et dettes sont désormais comptabilisés au bilan en compte de régularisation actif pour les pertes latentes et en compte de régularisation passif pour les gains latents. Ils étaient précédemment comptabilisés en gains et pertes de change latents au compte de résultat. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges. L'impact du changement de méthode sur ce point est de -5 514 euros en réserves.
- Au niveau du compte de résultat :
 - o les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont désormais présentées en résultat d'exploitation (elles étaient présentées en dessous du résultat exceptionnel précédemment) ;
 - o deux nouveaux sous-totaux ont été ajoutés au niveau du compte de résultat synthétique : « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » et « Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ».

Conformément à l'article 4 du Règlement ANC 2020-01, le Groupe présente l'exercice comparatif de ses états de synthèse selon le format prescrit par le présent Règlement.

Note 4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou conjoint. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif ou par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

4.2. Date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.
Des comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année à compter du 30 juin 2020.

4.3. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC 2020-01 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.

- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Brevets	:	3 à 5 ans
Logiciels	:	1 ans

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.
- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur
- Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2021, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

4.5. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers	:	7 à 10 ans
Matériel informatique	:	3 ans
Matériel de bureau	:	4 à 7 ans

4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur nette comptable.

4.7. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la valeur nette comptable à la clôture.

4.8. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

4.9. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

4.10. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06, abrogé par l'ANC 2014-03, sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

4.11. Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 31 décembre 2021 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable à moyen terme. Les déficits cumulés au 31 décembre 2021 de VOGO France s'élèvent à 12.873 K€.

Par mesure de prudence, le Groupe a choisi de ne comptabiliser aucun impôt différé (ni sur les différences temporaires, ni sur les retraitements ANC 2020-01, ni sur les déficits reportables) dans la mesure où sa situation fiscale latente le conduirait à reconnaître un impôt différé actif net.

4.12. Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 349 K€ au 31 décembre 2021.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

Taux d'actualisation (0.98%)

Taux de progression des salaires (2%)

Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

Tables de mortalité (INSEE 2021)

Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

4.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus de la société résultent :

- a) - de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- b) - de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- c) - de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- d) - de vente de produits (tablettes, kits audio etc...)
- e) - de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global.
Ainsi :

La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

4.14. Eléments inhabituels des activités ordinaires

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

4.15. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

4.16. Actions propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€. Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui portait le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2020, le solde du contrat de liquidité était de 16 784 actions au 31 décembre 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 165 155 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 9.84 euros.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2021, le solde du contrat de liquidité était de 28 084 actions au 31 décembre 2021. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 170 750,72 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 6.08 euros

Opérations de l'exercice

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan au débit des réserves consolidées ou en VMP pour la partie devant être utilisée pour des attributions d'actions gratuites aux salariés (154 K€ au 31/12/2021).

4.17. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

4.18. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financées.

4.19. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice et sur les trois derniers exercices

4.20. Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,8829	0,8455	0,8149	0,8755
Dollar Canadien	0,6948	0,6745	0,634	0,6536
Livre Sterling	1,1901	1,1633	1,1635	NA

Note 5. Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ	49%	49%	Mise en équivalence

Note 6. Immobilisations incorporelles

	Valeur brutes début d'exercice	Variation des cours de change	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 31/12/2021
Concessions, brevets & droits similaires	2 254 813	131	356 282	19 898	2 631 124
Fonds commercial	3 642 705				3 642 705
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	192 466		664 061	19 898	836 629
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 089 984	131	1 020 343	-	7 110 458

	Amortissements début exercice	Variation des cours de change	Dotations	Reprises	Amortissements fin exercice
Concessions, brevets & droits similaires	1 245 668		470 966		1 716 634
Autres immobilisations incorporelles					-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 245 668	-	470 966	-	1 716 634

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Le fonds de commerce n'est pas amorti.

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeurs Brutes 31/12/2021	Amortissements cumulés 31/12/2021	Valeurs Nettes 31/12/2021
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée	1 241 000	-	1 241 000
VOGO UK	28/09/2021	illimitée	651 638	-	651 638
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS POSITIFS			1 892 638	-	1 892 638
					-
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS NEGATIFS			-	-	-

Le fonds de commerce ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque année sur la base d'un business plan établi par le management. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

L'écart d'acquisition consécutif au rachat de l'activité de Vokkero pour 1 241K€ a été rattaché au fonds de commerce. Cet écart d'acquisition est testé annuellement en utilisant la méthode des Discounted Cash-Flow (DCF).

Note 7. Immobilisations corporelles

	Valeurs Brutes début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Variations des cours de change	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 31/12/2021
Terrains	-					-
Agencements sur terrains	-					-
Constructions	-					-
Installations tech, mat et outillages ind.	212 656	320 905	203 695	7 331		744 587
Matériel de bureau	237 933	98 685	122 796	2 254		461 668
Matériel de transport	255					255
Matériel informatique	48 743	90 023	1 763	2 057		139 060
Autres immobilisations corporelles	1 177 375		77 678	3 060		1 258 113
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes s/ immo corp.	-					-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 676 962	509 613	402 406	14 702	-	2 603 683

	Amortissements début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Variations des cours de change	Reprises / Reclassement/ Sorties	Amortissements fin exercice
Terrains	-					-
Agencements sur terrains	-					-
Constructions	-					-
Installations tech, mat et outillages ind.	47 221	183 415	81 277	4 401		316 314
Matériel de bureau	129 502	17 344	65 428	453		212 727
Matériel de transport	255					255
Matériel informatique	25 758	73 798	11 132	1 719		112 407
Autres immobilisations corporelles	904 800		109 014	685		1 014 499
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 107 536	274 557	266 851	7 258	-	1 656 202

Dont actifs financés par crédit-bail :

	Valeurs Brutes 31/12/2021	Amortissements cumulés	Valeurs Nettes 31/12/2021
Terrains			-
Constructions			-
Installations tech, mat et outillages ind.			-
Autres immobilisations corporelles	1 031 278	961 481	69 797
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 031 278	961 481	69 797

Note 8. Immobilisations financières

	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 31/12/2021
Titres de participations				-
Créances rattachées à des participations				-
Prêts, Dépôts et cautionnements	102 609	5 514	17	108 106
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	102 609	5 514	17	108 106

	Provisions début exercice	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Provisions fin exercice
Titres de participations	-	-	-	-	-
Prêts, Dépôts et cautionnements - non courants	-	-	-	-	-
Prêts, Dépôts et cautionnements - courants	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-

	Ouverture	Résultat	Distribution	Augmentation capital	Clôture
VOGOSCOPE	245 000	-	102 685		142 315
TOTAL TITRES MIS EN EQUIVALENCE	245 000	-	102 685		142 315

Les titres mis en équivalence correspondent à la participation à hauteur de 49% dans la filiale Vogoscope.

Note 9. Stocks

	Valeurs Brutes 31/12/2021	Dépréciation 31/12/2021	Valeurs Nettes 31/12/2021	Valeurs Nettes 31/12/2020
Matières premières	2 282 230		2 282 230	615 452
En cours biens				
Produits finis	623 454		623 454	552 278
Marchandises			-	-
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	2 905 684	-	2 905 684	1 167 730

	Dépréciation début exercice	Dotations	Reprises	Dépréciation fin exercice
Matières premières				-
En cours biens				-
Produits finis				-
Marchandises				-
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-

Note 10. Clients, autres créances et comptes de régularisation

- Décomposition des créances

	Valeurs Brutes 31/12/2021	Dépréciation 31/12/2021	Valeurs Nettes 31/12/2021	Valeurs Nettes 31/12/2020
Avances et acomptes versés	53 203		53 203	7 633
Clients	2 108 108	18 745	2 089 363	1 941 568
Créances sociales	14 012		14 012	20 659
Créances fiscales	285 713		285 713	254 909
Créance d'impôt exigible	362 926		362 926	249 502
Fournisseurs AAR	96 220		96 220	6 165
Autres créances	39 683		39 683	240 083
TOTAL CREANCES	2 959 865	18 745	2 941 120	2 720 519

	Dépréciation début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Dépréciation fin exercice
Avances et acomptes versés						-
Clients			18 745			18 745
Créances sociales						-
Créances fiscales						-
Débiteurs divers						-
TOTAL CREANCES	-	-	18 745	-	-	18 745

	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance	188 744	183 169
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	188 744	183 169

- Echéancier des créances

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

Note 11. Provisions

	31/12/2021	31/12/2020
Prov. pour indemnités de fin de carrière	349 425	391 934
Prov. pour garanties	70 777	-
Prov. pour pertes de change	2 014	-
Total Prov. pour risques & charges	422 216	391 934

(en €)	Provision début exercice	Dotations	Reprises	Provision fin exercice
Prov. pour indemnités de fin de carrière	391 934		42 509	349 425
Prov. pour garanties	-	70 777		70 777
Prov. pour pertes de change	-	2 014		2 014
Total Prov. pour risques & charges	391 934	72 791	42 509	422 216
Résultat d'exploitation		20 777	42 509	
Résultat financier		2 014		
Résultat exceptionnel				

Note 12. Dettes financières

- Décomposition des dettes financières

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 369 791	7 201 694
I.C.N.E. sur emprunts	2 892	14 471
Comptes courants actionnaire	264	264
Dettes financières Crédit-bail	76 827	310 709
Concours bancaires courants		
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 449 774	7 527 138

- Echancier des dettes financières

(en €)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants			
I.C.N.E. sur trésorerie passive			
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 396 371	5 587 810	385 610
ICNE sur emprunts	2 892		
Comptes courants actionnaire	264		
Dettes financières Crédit-bail	75 711	1 115	

Note 13. Dettes non financières

- Décomposition des dettes non financières

(en €)	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	1 518 070	987 323
Avances et acomptes reçus	353 334	231 083
Client AAE		
Dettes sociales	1 661 003	1 397 062
Dettes fiscales	216 221	195 907
Dettes d'IS exigible	30 288	
Crédit vendeur	166 667	500 000
Dettes diverses	11 969	13 962
TOTAL AUTRES DETTES	3 957 552	3 325 337

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Note 14. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

En euros	2021			2020		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	5 622 807	1 422 628	7 045 435	3 899 012	1 084 239	4 983 251
Amérique du Nord	1 200 007		1 200 007	455 135		455 135
Amérique du Sud	86 605		86 605	61 401		61 401
Asie Pacifique	168 302	39 239	207 541	60 709	10 000	70 709
Total chiffre d'affaires	7 077 722	1 461 867	8 539 589	4 476 257	1 094 239	5 570 496

Note 15. Autres produits d'exploitation

Les autres produits se détaillent comme suit :

en €	31/12/2021	31/12/2020
Production immobilisée	1 007 942	731 166
Production stockée	71 176	- 193 241
Subventions d'exploitation	2 000	336 213
Autres produits	15 295	- 2 925
Total	1 096 413	871 213

Note 16. Personnel

- **Effectif**

	31/12/2021	31/12/2020
Effectif moyen employé	55	48
Cadres et professions supérieures	50	40
Techniciens et agents de maîtrise Employés / Ouvriers	5	8

- **Charges de Personnel**

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du personnel	3 437 672	3 126 480
Charges sociales	1 335 732	1 171 170
Participation des salariés		
Total	4 773 404	4 297 650

Note 17. Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
Gains de change	25 109	10 183
Autres produits	10 141	16 352
Reprises sur prov. et amort. financiers	179 867	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	215 117	26 535
Dotation aux prov. & amort. financiers	82 120	
Intérêts et charges financières	101 989	98 087
Pertes de change	21 399	175 098
Autres charges		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	205 508	273 185
RESULTAT FINANCIER	9 609	- 246 650

Note 18. Résultat exceptionnel

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Subventions virées au résultat	102	
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	102	-
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	-	-
VNC des éléments d'actifs cédés	-	5 888
Dotations de provisions exceptionnelles	-	797
Autres charges	42	35 225
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	42	41 910
RESULTAT EXCEPTIONNEL	60	- 41 910

Note 19. Impôts sur le résultat/impôts différés

- Créance d'impôt de l'exercice

(en milliers d'€)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts sur les bénéfices	313	257
Impôts différés		
Total (charge) ou produit d'impôt	313	257

- Rationalisation de l'impôt

(en milliers d'€)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition et MEE)	-1 470	-3 262
Impôt comptabilisé	313	257
Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	-1 783	-3 519
Taux d'impôt	26,50%	28,00%
Produit d'impôt théorique	472	985
Déficits reportables non activés	-494	-985
Différences permanentes	21	0
CIR CII et CICE	313	257
Produit d'impôt réel	313	257

Note 20. Informations relatives aux parties liées

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 637 K€.

Note 21. Autres informations

a) Engagements hors bilan

VOGO a octroyé au CIC un nantissement de son fonds de commerce pour un montant total de 1 M€.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de la situation clôturée au 31 Décembre 2021 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 39 400 euros et se ventile comme suit :

Honoraires CAC - Exercice 2021

	Mission légale	Autres missions dont SACC
EY	30 600	8 800
TOTAL	30 600	8 800

Note 22. Événements postérieurs à la clôture

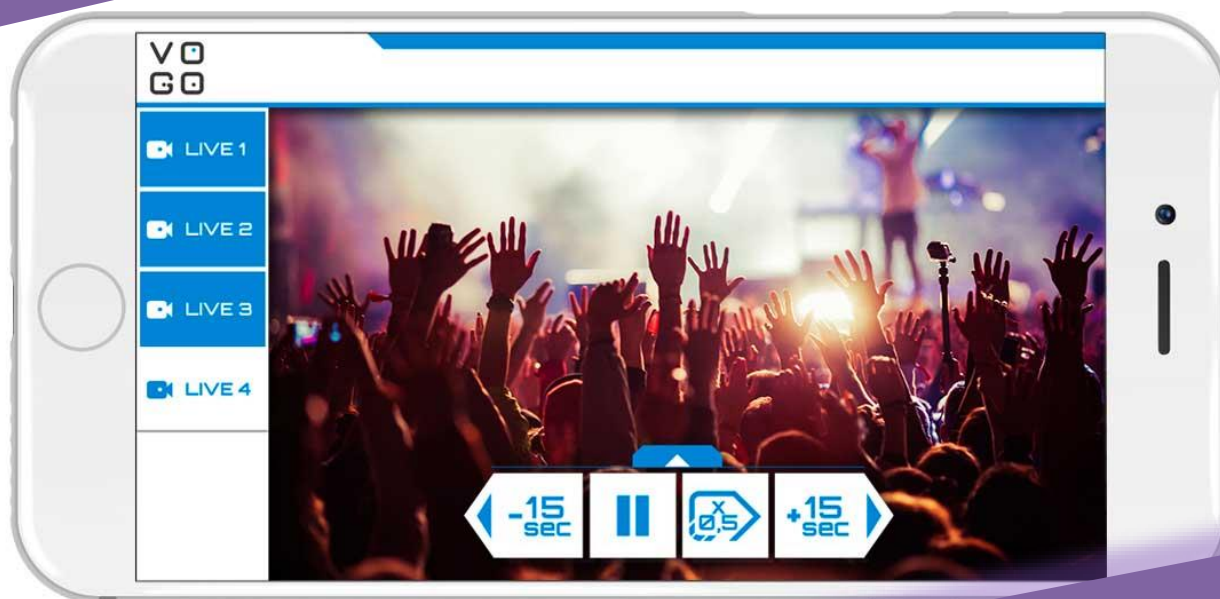
L'exercice 2022 s'est ouvert avec un contexte marqué par la crise des composants et par la guerre en Ukraine. Si l'impact direct de ce conflit est faible pour VOGO, ses conséquences possibles sur la demande mondiale constituent des points de vigilance. A contrario, au cours des prochains mois, l'amélioration de la situation sanitaire sur les principaux marchés géographiques adressés par le Groupe devrait se confirmer.

Aux Etats-Unis, VOGO vient d'être choisi par l'éditeur mondial Activision Blizzard pour déployer sa solution VOGOSPORT dédiée à la Fan Expérience dans le cadre d'événements e-sport autour du jeu « Call of Duty », incluant 4 Majors, 1 Pro-Am et le Championnat Call of Duty League (CDL). Call of Duty est un jeu dynamique composé de multiples actions et VOGOSPORT permet à chaque Fan d'individualiser et de choisir spécifiquement ce qu'il regarde.

VOGO reste ainsi pleinement confiant dans la réussite de l'exercice 2022 en termes de croissance et de progression de ses résultats. Cette confiance est confortée par un début d'exercice très bien orienté, tant en termes de prises de commandes que de discussions avancées pour des déploiements à venir. Toutes les activités et zones géographiques profitent de cette dynamique.

Lors de sa réunion en date du 7 février 2022, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce, à compter du 7 février 2022. Il s'agit d'un contrat de travail à conclure avec Monsieur Pierre KEIFLIN, administrateur et Directeur général délégué de la Société, pour des fonctions techniques de Directeur du département Recherche et Développement (R&D) à mi-temps.

Lors de sa réunion en date du 4 avril 2022, le Conseil d'administration a proposé la nomination de Monsieur Pascal SAGUIN, actuel Directeur général adjoint de la Société, en qualité d'administrateur de la Société, lors de la prochaine Assemblée générale prévue le 17 juin 2022.



COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

6.1. Bilan

6.2. Compte de résultat

6.3. Tableau de variation des capitaux propres

6.4. Notes annexes aux états financiers sociaux

6 | 1 Bilan

		31/12/2021			31/12/2020	Variations	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	31/12/21- 31/12/20	%
<i>Etat exprimé en euros</i>							
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Fonds commercial	3 642 705		3 642 705	3 642 705	0	0%
	Frais de R&D	2 574 938	1 671 904	903 034	999 881	-96 847	-10%
	Concessions brevets droits similaires	53 096	44 730	8 366	9 264	-898	-10%
	Autres immobilisations incorporelles						
	Immobilisations en cours incorporelles	836 629		836 629	192 466	644 163	335%
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, mat. et outillage ind.	416 351	119 333	297 018	165 435	131 583	80%
	Autres immobilisations corporelles	578 075	272 551	305 524	234 358	71 166	30%
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées selon mise en équ.							
Autres participations	4 730 719	3 185 017	1 545 702	545 702	1 000 000	183%	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés		3 135	-3 135		-3 135	-100%	
Prêts							
Autres immobilisations financières	373 476		373 476	510 591	-137 115	-27%	
TOTAL (II)	13 205 989	5 296 670	7 909 319	6 300 403	1 608 916	26%	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS						
	Matières premières, approvisionnements	1 943 199		1 943 199	440 780	1 502 419	341%
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	623 454		623 454	552 278	71 176	13%
	Marchandises						
	Avances et Acomptes versés sur com.	53 203		53 203	7 633	45 570	597%
	CREANCES						
	Créances clients et comptes rattachés	1 816 770		1 816 770	2 150 444	-333 674	-16%
	Autres créances	1 022 147		1 022 147	2 487 712	-1 465 565	-59%
Capital souscrit appelé, non versé							
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 237 785		3 237 785	333 000	2 904 785	872%	
DISPONIBILITES	2 131 150		2 131 150	9 363 954	-7 232 804	-77%	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	54 827		54 827	178 388	-123 561	-69%
	TOTAL (III)	10 882 535		10 882 535	15 514 188	-4 631 653	-30%
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)	2 014		2 014	179 867	-177 853	-99%	
TOTAL ACTIF (I à VI)	24 090 539	5 296 670	18 793 869	21 994 457	-3 200 588	-15%	

		31/12/2021	31/12/2020	Variations 31/12/21- 31/12/20	
					%
<i>Etat exprimé en euros</i>					
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	510 944	510 867	77	0%
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	17 374 737	17 370 691	4 046	0%
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	624	624	0	0%
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	11 863	11 863	0	0%
	Report à nouveau	(6 477 639)	(4 395 594)	-2 082 045	47%
	Résultat de l'exercice	(4 190 115)	(2 082 045)	-2 108 070	101%
Subventions d'investissement	129 898		129 898	100%	
Provisions réglementées					
Total des capitaux propres		7 360 313	11 416 407	-4 056 094	-36%
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	405 868	498 368	-92 500	-19%
Total des autres fonds propres		405 868	498 368	-92 500	-19%
Provisions	Provisions pour risques	72 792	179 867	-107 075	-60%
	Provisions pour charges				
Total des provisions		72 792	179 867	-107 075	-60%
Dettes	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	6 730 802	6 377 900	352 902	6%
	Emprunts et dettes financières divers	180 264	280 264	-100 000	-36%
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	342 708	204 183	138 525	68%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 417 181	963 068	454 113	47%
	Dettes fiscales et sociales	1 777 377	1 382 560	394 817	29%
	DETTES DIVERSES				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	166 667	500 000	-333 333	-67%
	Autres dettes	191 046	35 077	155 969	445%
	Produits constatés d'avance	148 639	151 250	-2 611	-2%
Total des dettes		10 954 683	9 894 302	1 060 381	11%
	Ecarts de conversion passif	215	5 514	-5 299	-96%
TOTAL PASSIF		18 793 869	21 994 457	-3 200 588	-15%

6 | 2 Compte de résultat

		31/12/2021	31/12/2020	Variations 31/12/2021 - 31/12/2020	
					%
Etat exprimé en euros					
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois		
Ventes de marchandises			9 880	-9 880	100%
Production vendue (Biens)		6 297 884	4 106 345	2 191 539	53%
Production vendue (Services et Travaux)		1 663 345	1 209 946	453 399	37%
Montant net du Chiffres d'affaires		7 961 229	5 326 171	2 635 058	49%
Production stockée		71 176	(494 306)		
Production immobilisée		1 007 942	731 166	276 776	38%
Subventions d'exploitation reçues		2 000	336 213	-334 213	-99%
Autres produits		48 548	73 849	-25 301	-34%
Total des produits d'exploitation		9 090 895	5 973 092	3 117 803	52%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			7 857		
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements		4 128 615	2 023 610	2 105 005	104%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		(1 502 419)	(428 231)	-1 074 188	251%
Autres achats et charges externes		2 952 475	2 486 795	465 680	19%
Impôts, taxes et versements assimilés		103 448	55 068	48 380	88%
Rémunérations du personnel		2 695 012	2 361 720	333 292	14%
Charges sociales		1 206 182	1 081 716	124 466	12%
Dotations aux amortissements et dépréciations		631 189	459 177	172 012	37%
Dotations aux provisions		20 777			
Autres charges		91 872	63 642	28 230	44%
Total des charges d'exploitation		10 327 150	8 111 355	2 215 795	27%
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 236 255)	(2 138 262)	902 007	-42%
Produits financiers		199 149	33 187	165 962	500%
Charges financières		3 384 897	286 508	3 098 389	1081%
Résultat financier		(3 185 748)	(253 321)	-2 932 427	1158%
Produits exceptionnels		50 927	188 280	-137 353	-73%
Charges exceptionnelles		131 627	135 565	-3 938	-3%
Résultat exceptionnel		(80 700)	52 715	-133 415	-253%
Impôts sur les bénéfices		(312 588)	(256 824)	-55 764	22%
BENEFICE ou PERTE		(4 190 115)	(2 082 045)	-2 108 070	101%
Résultat de base par action		(1,03)	(0,51)		

6 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>Etat exprimé en euros</i>	Capitaux propres clôture 01/01/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/21
Capital social	510 866			78	510 944
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 370 691			4 046	17 374 737
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(4 395 594)	-2 082 045			-6 477 639
Résultat de l'exercice	(2 082 045)	2 082 045		(4 190 115)	-4 190 115
Subventions d'investissement				129 898	129 898
Provisions réglementées					
TOTAL	11 416 407	0	0	(4 056 093)	7 360 313
Date de l'assemblée générale					04/06/2021
Dividendes attribués					0
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1					0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1					11 416 407
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif					11 416 407
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice					0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure					(4 056 093)

Présentation de la Société

La société conçoit, développe et commercialise une application destinée aux supporters de sport ainsi qu'aux professionnels exerçant dans le milieu du sport. L'application permet à l'utilisateur de récupérer sur smartphone ou une tablette les images d'un événement filmé en live en sélectionnant à sa guise les angles de caméra dont il dispose. L'application dispose de plusieurs fonctionnalités permettant notamment de revoir une action, de faire une pause sur une séquence, d'activer le ralenti ou encore de zoomer sur l'action.

Commentaires sur l'activité de la période

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 8,0 M€, en hausse de 49% par rapport à la même période de 2020.

Cette forte progression du chiffre d'affaires a été portée par le marché du sport où l'activité affiche une croissance de 112% à 6,4 M€ (87% de l'activité totale de l'exercice). Comme attendu, la dynamique a bénéficié des succès commerciaux enregistrés sur les gammes professionnelles.

Sur les solutions « fans », la reprise de la dynamique commerciale a logiquement été plus progressive dans un contexte sanitaire toujours contrasté. Le retour à une situation normale constituera un moteur pour la croissance attendue en 2022.

Toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale. Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 7 M€ (87% de l'activité totale), en hausse de 39%. Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, l'amélioration des conditions sanitaires s'est traduite par une forte accélération de l'activité. Sur la zone, VOGO affiche ainsi une croissance solide avec un chiffre d'affaires de 700K€, en progression de 242%. Là encore, ces évolutions très favorables devraient se confirmer sur le nouvel exercice.

La progression de l'activité contribue à la forte amélioration des résultats. Cette amélioration illustre également la bonne maîtrise des charges d'exploitation sur la période. Celles-ci n'augmentent que de 27% à 10 327 K€ à mettre en perspective au regard de la croissance de 49% dégagée sur l'année.

Les charges externes s'établissent à 2 952 K€ sur l'exercice contre 2 487 K€ sur la même période de 2020. Elles concentrent ainsi moins de 37% du chiffre d'affaires de l'année contre près de 47% en 2020.

Les charges de personnel sont également parfaitement maîtrisées. Elles ressortent à 2 695 K€ soit 34% du chiffre d'affaires contre 44% sur la même période de 2020.

La perte d'exploitation est limitée à (1 236) K€, contre une perte de (2 138) K€ en 2020.

Au 31 décembre 2021, Vogo SA s'appuie sur une structure financière parfaitement sécurisée avec des capitaux propres de 7 360 K€ et une trésorerie de 5 369 K€.

Au-delà de la trésorerie au 31 décembre 2021, il reste un solde d'aides BPI à percevoir de 1 826 K€ sur 2022 et 2023, dont 1 194 K€ en subventions.

En 2022, VOGO devrait également profiter aux côtés de son partenaire ABEO de la montée en puissance des ventes sur VOGOSCOPE, solution « clé-en-main » de captation multi caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destinée aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités.

Sur le terrain de l'innovation, VOGO entend poursuivre ses efforts au travers notamment de la montée en puissance du consortium pluridisciplinaire annoncé en janvier et dédié au développement de solutions innovantes pour la prévention et la détection des commotions cérébrales dans l'univers du sport.

Au-delà du sport, les perspectives sont également très favorables dans l'industrie avec en particulier des projets en phases avancées dans des secteurs comme le nucléaire ou le ferroviaire.

Au regard de ces éléments, VOGO est confiant dans sa capacité à confirmer sa forte croissance. Cette dynamique devrait s'accompagner d'une nouvelle amélioration de la rentabilité avec la volonté d'afficher un EBITDA positif. Après une année 2021 réussie, VOGO est ainsi prêt à s'engager dans un nouveau cycle de développement alors que des événements sportifs majeurs, sources de nouvelles opportunités sont déjà programmés : Coupe du Monde de Football en 2022 (Qatar), Coupe du Monde de Rugby à XV en 2023 (France), Jeux Olympiques en 2024 (Paris) et Coupe du Monde de Rugby à XIII en 2025 (France). Ces événements, dont la majorité se dérouleront sur le territoire français, vont mettre le Sport et les Sportechs en lumière sur le plan international pour les 4 années à venir.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Le 19 juillet 2021, le Conseil d'administration a également constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 77,50 euros par émission de 620 actions nouvelles, résultant de l'exercice, en date du 1er juin 2021, de 155 BSPCE émis le 7 juin 2018 au profit de salariés de la Société.

Le capital social de la Société a ainsi été porté de 510.866,625 euros à 510.944,125 euros.

Avancements des projets de recherche

Vogo SA travaille sur trois principaux projets de R&D, le premier dénommé « VoK23 » est dédié à la gamme de nos produits audio, le second « IA5 » concerne les solutions vidéo et enfin le projet Diaginsport faisant appel non seulement à notre savoir en matière de signal audio et vidéo mais aussi à des expertises de pointe du monde scientifique, industriel et technologique.

Le projet « VoK23 » :

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€ dont 200K€ restent à obtenir.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. La phase suivante du projet, qui se déroule sur 2022, consiste à prototyper la carte électronique qui accueillera cette nouvelle technologie. Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab est établi et démarrera en Septembre 2022.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning.

Les travaux menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022 et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus.

Enfin, des travaux ont démarré autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéos analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au cœur de ces travaux sont en cours de développement et donneront lieu à des démonstrations fin 2022 : suivi des joueurs, identification des poses. Ces travaux sont les prémices du programme Diag'in'sport.

Le projet Diagnosticsport :

Dès sa création, Vogo a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

Développement commercial

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 8,0 M€, en hausse de 49% par rapport à la même période de l'exercice 2020.

Sur le marché du sport, l'activité affiche une progression de 112%, avec un chiffre d'affaires de 6,4 M€ (87% de l'activité totale de l'exercice) contre 3,0 M€ en 2020. Comme attendu, la dynamique de l'exercice a été portée par les succès commerciaux enregistrés sur les gammes professionnelles VOKKERO (solutions audios de communication pour l'arbitrage, la surveillance médicale, le coaching, ...) et VOGO-SPORT (Solution vidéo de Live & Replay). Sur les deux marques, l'accélération des prises de commandes a été au rendez-vous permettant d'afficher une solide performance sur l'année. Cette croissance illustre également le succès de la combinaison des solutions intégrées audio et vidéo. Sur les solutions « fans », la reprise de la dynamique commerciale a logiquement été plus progressive dans un contexte sanitaire toujours contrasté. Le retour à une situation normale, désormais en vue, constituera un nouveau moteur de croissance porté par les innovations de rupture aujourd'hui en place et le déploiement mondial de la 5G.

L'année a également été marquée par le lancement réussi de VOGOSCOPE, premier kit « clé-en-main » de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destiné aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités. Cette solution développée et commercialisée conjointement par VOGO et ABEO bénéficie d'un potentiel de développement important et international, en adressant les coachs sportifs et les staffs techniques (amélioration de la performance sportive des athlètes) et en permettant au public de suivre les compétitions ne bénéficiant pas d'une captation filmée ou télévisée. Après des premiers succès commerciaux significatifs en 2021 (CREPS, Fédérations, ...), une montée en puissance des prises de commandes est attendue sur le nouvel exercice.

Dans l'industrie, VOGO réalise sur l'exercice un chiffre d'affaires de plus de 2 M€, stable par rapport à l'exercice 2020. La contribution de cette activité ressort à 26,7% de l'activité totale. Après une année 2020 marquée par la présence croissante du réseau de distribution et l'exécution de commandes importantes, cette évolution constitue une bonne performance, démontrant la solidité d'un marché toujours fortement demandeur de solutions de communication audio en environnements contraints. Parmi les références majeures signées au cours de l'année on peut notamment citer : Amazon, Eiffage Rail, ...

Sur l'année, toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale. Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 7 M€ (87% de l'activité totale), en hausse de 39%.

Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, l'amélioration des conditions sanitaires s'est traduite par une forte accélération de l'activité. Sur la zone, VOGO affiche ainsi une croissance solide avec un chiffre d'affaires de plus de 700 K€, en croissance de 207%. L'année 2021 a été marquée par de nouvelles références importantes : MLS, Pac12, SEC et d'autres conférences majeures. Sur les autres zones (Amérique du Sud et Asie Pacifique) les performances sont également satisfaisantes avec un chiffre d'affaires de 0,3 M€, en croissance de 123%.

En termes de circuits de commercialisation, tous les canaux de vente ont contribué à la dynamique de l'exercice. Les ventes directes totalisent plus de 3,3 M€ de chiffre d'affaires, en hausse de 47%. L'activité réalisée au travers des partenaires de commercialisation a également été soutenue avec un chiffre d'affaires de 4,6 M€, en progression de 51% (58% de l'activité totale de l'exercice)

Acquisition de filiale

Le 27 septembre 2021, le groupe Vogo comptabilise l'acquisition des titres (100%) de Crescent Comms pour un montant de 1M€. A ce montant pourront s'ajouter des paiements d'étapes, payés en numéraire ou en actions à la discrétion de VOGO, pour les années 2022 à 2025 conditionnés à des objectifs de performances d'activité et de résultats de VOGO UK.

Crescent Comms est un acteur international dans les services dédiés aux professionnels sur les événements sportifs mondiaux. Il dispose d'un réseau international d'ingénieurs et propose des solutions customisées pour les équipements de communication des arbitres et du support terrain, des services de maintenance et d'assistance, et des prestations de consulting. La société est implantée au Royaume Uni et en Nouvelle Zélande, et distribue déjà la gamme de produits VOKKERO dans 11 pays. Elle fidélise une clientèle étendue dans plusieurs disciplines sportives : England Rugby, PGMOL, l'International Cricket Council, la FIFA et l'England Cricket Board.

Abandon de créance

La société a procédé en date du 23 décembre 2021 à un abandon de créance au profit de sa filiale Nord-Américaine (Vogo NA). Cet abandon de créance d'un montant de 3,185M€ a eu pour conséquence de réévaluer la valeur des titres dans les comptes de la société. A la suite de cette réévaluation, une provision pour dépréciation des titres d'un montant de 3,185M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

Cet abandon de créance a été réalisé sous forme d'incorporation de créance au capital (augmentation de capital) chez VOGO NA.

Evénements postérieurs à la clôture

L'exercice 2022 s'est ouvert avec un contexte marqué par la crise des composants et par la guerre en Ukraine. Si l'impact direct de ce conflit est faible pour VOGO, ses conséquences possibles sur la demande mondiale constituent des points de vigilance. A contrario, au cours des prochains mois, l'amélioration de la situation sanitaire sur les principaux marchés géographiques adressés par le Groupe devrait se confirmer.

Aux Etats-Unis, VOGO vient d'être choisi par l'éditeur mondial Activision Blizzard pour déployer sa solution VOGOSPORT dédiée à la Fan Expérience dans le cadre d'événements e-sport autour du jeu « Call of Duty », incluant 4 Majors, 1 Pro-Am et le Championnat Call of Duty League (CDL). Call of Duty est un jeu dynamique composé de multiples actions et VOGOSPORT permet à chaque Fan d'individualiser et de choisir spécifiquement ce qu'il regarde.

VOGO reste ainsi pleinement confiant dans la réussite de l'exercice 2022 en termes de croissance et de progression de ses résultats. Cette confiance est confortée par un début d'exercice très bien orienté, tant en

termes de prises de commandes que de discussions avancées pour des déploiements à venir. Toutes les activités et zones géographiques profitent de cette dynamique.

Lors de sa réunion en date du 7 février 2022, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce, à compter du 7 février 2022. Il s'agit d'un contrat de travail à conclure avec Monsieur Pierre KEIFLIN, administrateur et Directeur général délégué de la Société, pour des fonctions techniques de Directeur du département Recherche et Développement (R&D) à mi-temps.

Lors de sa réunion en date du 4 avril 2022, le Conseil d'administration a proposé la nomination de Monsieur Pascal SAGUIN, actuel Directeur général adjoint de la Société, en qualité d'administrateur de la Société, lors de la prochaine Assemblée générale prévue le 17 juin 2022.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables (modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014) relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de l'utiliser ou de le vendre.
- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
 - La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
 - Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
 - Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés sont liés aux applications VOGOSPORT, VOGOSCOPE, EASYCOV et aux solutions VOKKERO et concernent essentiellement des dépenses de personnel, des frais liés à l'audit de la sécurité du développement et des coûts relatifs aux dépôts de brevets, et sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Brevets 3 à 5 ans
- Logiciels 1 an

Les coûts de développement activés et les autres immobilisations incorporelles sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les frais de R&D capitalisés ont été comptabilisés dans le poste « Immobilisations incorporelles ». Ils font l'objet d'un suivi et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC. Ils sont activés dès lors que les nouvelles fonctionnalités apportées ou qu'une nouvelle version de l'application sont opérationnelles.

Ainsi les montants bruts totaux des immobilisations se ventilent de la manière suivante au 31/12/2021 :

Fond commercial :	3 643K€
R&D capitalisée :	2 575K€
Brevets :	51K€
Autres immo. Incorporelles :	2 K€
Immo.incorporelles en cours :	837 K€

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2021, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Installations et agencements divers de 7 ans à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau de 4 ans à 7 ans

Installations techniques :	584 K€
Matériel de transport :	0K€
Matériel informatique :	325 K€
Mobilier :	86 K€

Immo. Corporelles en cours : 0 K€

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

De même que les immobilisations incorporelles, ces actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Immobilisations financières : 5 104 K€

- Titres de participations :	4 731 K€
- Dépôts versés :	108 K€
- Contrat de liquidité :	262 K€
- Rachats actions	3 K€

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre 2021 ces sommes s'élevaient à 262 k€ et étaient constitués de 28 084 titres et de 88 K€ en cash.

(Cf. § Filiales et participations pour la filiale VOGO Canada, la filiale VOGO NA et la filiale VGO UK)

Stocks

Les stocks sont évalués au prix unitaire moyen pondéré. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et exclu les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes. La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provision le cas échéant.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

Provisions pour engagement de départ à la retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 349 K€ au 31 décembre 2021.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

Taux d'actualisation (0.98%)

Taux de progression des salaires (2%)

Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

Tables de mortalité (INSEE 2021)

Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la société résultent :

- a) - de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- b) - de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- c) - de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- d) - de vente de produits (tablettes, kits audio etc...)
- e) - de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Principaux facteurs de risques

Impact de l'épidémie de Covid-19 et de la crise des semi-conducteurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Malgré l'annulation de certains événements sportifs sur le premier trimestre 2021 dû à la crise sanitaire Vogo SA a su retrouver une trajectoire de croissance comparativement au premier semestre 2021.

Il est néanmoins important de préciser que la crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants entraînant des hausses de prix.

Pour rappel, sur le plan financier le Groupe avait obtenu en 2020 :

- Un PGE de la part de ses principaux partenaires bancaires à hauteur de 2,5M€
- Le report à 6 mois des échéances sur la totalité de ses engagements d'emprunts et de crédit-bail.
- Le report du règlement des cotisations patronales Urssaf.

Immobilisations – Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au 01/01/21	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/21
Fonds commercial	3 642 705			3 642 705
Frais de R&D	2 211 158	363 779		2 574 937
Autres immobilisations incorporelles	43 655	9 440		53 095
Immobilisations en cours	192 466	644 163		836 629
Installations générales, agencements et divers	344 523	239 073		583 596
Matériel de transport	255			255
Matériel de bureau et informatique	155 070	119 962		275 032
Matériel informatique R&D	48 743	1 103		49 846
Mobilier	82 863	2 834		85 697
Immobilisations financières	1 056 669	4 047 526		5 104 195
TOTAL GENERAL	7 778 107	5 427 880	0	13 205 987

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au 01/01/21	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/21
Frais de R&D	1 211 276	460 626		1 671 902
Autres immobilisations incorporelles	34 392	10 339		44 731
Installations générales, agencements et divers	76 146	87 310		163 456
Matériel de transport	255			255
Matériel de bureau et informatique	98 337	50 746		149 083
Matériel informatique R&D	25 758	9 952		35 710
Mobilier	31 165	12 216		43 381
TOTAL GENERAL	1 477 329	631 189	0	2 108 518

Les frais de recherche représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement des solutions audio et vidéo et des brevets et les frais liés à l'audit de la sécurité du développement.

Les immobilisations en cours concernent uniquement des frais de R&D capitalisés (837K€).

Le Fonds de Commerce portant l'activité Vokkero comprend les principaux éléments suivants :

- La clientèle et l'achalandage
- Les éléments mobiliers attachés à l'Activité
- Les immobilisations corporelles attachés à l'Activité (moules, bancs d'essais, etc.) ;
- Le carnet clients et prospectus attaché à l'Activité ;
- L'ensemble des stocks dédiés à cette Activité ;
- Le site internet dédié à cette Activité ;
- Les marques, brevets (notamment les quatre brevets principaux et les éléments relatifs au futur brevet en cours de développement) et tous autres éléments de propriété intellectuelle afférents à cette Activité qui ont été préalablement déposés ;
- Le personnel

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%*
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	2 892	14 470	- 11 578	-80%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412 270	272 689	139 581	51%
Dettes fiscales et sociales	680 895	430 019	250 876	58%
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	181 882	21 114	160 768	761%
TOTAL	1 277 939	738 292	539 647	73%

Dettes fiscales et sociales :

- Provision CP (ch. sociales inc.) : 276 K€
- Provision Primes & AGA (ch. sociales inc.) : 319 K€
- CVAE/TVTS : 53K€
- FPC/TA : 33 K€

Total : 681 K€

Créances et Dettes

<i>Etat exprimé en euros</i>		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	373 476	373 476	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 816 770	1 816 770	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	519	519	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 493	13 493	
	Impôts sur les bénéficiés	312 588	312 588	
	Taxes sur la valeur ajoutée	150 442	150 442	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	2 290	2 290	
	Divers	130 000	130 000	
	Groupes et associés (2)	183 849	183 849	
	Débiteurs divers	156 554	156 554	
	Charges constatées d'avance	180 452	180 452	
	TOTAL DES CREANCES		3 320 433	3 320 433
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à plus d'1 an à l'origine (1)	6 730 802	1 133 196	5 236 103	361 503
	Emprunts et dettes financières divers	180 000	80 000	100 000	
	Avances conditionnées	405 868	180 000	225 868	
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 417 181	1 417 181		
	Personnel et comptes rattachés	604 347	604 347		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	961 913	906 609	55 304	
	Impôts sur les bénéficiés				
	Taxes sur la valeur ajoutée	109 024	109 024		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	102 092	102 092		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	166 667	166 667		
	Groupes et associés (2)	264	264		
	Autres dettes	19 789	19 789		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	319 896	319 896			
TOTAL DES DETTES		11 017 843	5 039 065	5 617 275	361 503
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		993 333			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		922 915			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Un nouvel emprunt d'un montant de 993K€ a été contracté durant l'exercice auprès de nos partenaires bancaires. Cet emprunt vient financer l'acquisition de Crescent Comms, dont l'intégration au périmètre du groupe Vogo au 27/09/2021.

Les emprunts et dettes financières divers sont relatif à un prêt innovation attribuée par la BPI d'un montant initial de 400K€ et dont le solde au 31/12/2021 est de 180K€.

Les produits constatés d'avance sont consécutifs à du chiffre d'affaires généré par des mises à disposition de solution dont la prestation interviendra postérieurement à l'exercice fiscal.

Engagements financiers

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Nantissement FDC CIC		1 000 000	
		1 000 000	0
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		78 087	
		78 087	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		1 078 087	0
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

La société a octroyé un nantissement sur son FDC pour un montant total de 1 000 000 euros pour des emprunts souscrits.

Les engagements de crédit-bail correspondent aux matériels pris en crédit-baux par la société : principalement du matériel informatique nécessaire au montage des Vogobox, ainsi que des véhicules.

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTION	Du capital social début exercice		4 086 932,96	0,1250	510 866,62
	Exercice BSPCE au 19/07/2021		620,00	0,1250	77,50
	Du capital social fin d'exercice		4 087 552,96	0,1250	510 944,12

155 BSPCE ont été exercés durant l'exercice 2021. L'augmentation de capital relative à l'exercice de ces BSPCE s'élève à 77,50,€ (620 actions)

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2021 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/10/2016	2 762		2 762				
30/06/2017	2 500		2 500				
07/06/2028	261		261				
12/04/2021	14 800		-	14 800	-	-	-

Variation des Capitaux propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 01/01/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/21
Capital social	510 866			78	510 944
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 370 691			4 046	17 374 737
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(4 395 594)	-2 082 045			-6 477 639
Résultat de l'exercice	(2 082 045)	2 082 045		(4 190 115)	-4 190 115
Subventions d'investissement				129 898	129 898
Provisions réglementées					
TOTAL	11 416 407	0	0	(4 056 093)	7 360 313

Date de l'assemblée générale	04/06/2021
Dividendes attribués	0
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1	0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	11 416 407
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	11 416 407
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(4 056 093)

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 4 juin 2021, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (2 082 045€) a été affectés en report à nouveau.

L'augmentation de capital est consécutive à l'exercice de 155 BSPCE.

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui porte le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2021, le solde du contrat de liquidité était de 28 024 actions au 31 décembre 2021. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 170 750,72 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 6,08 euros

La Société a par ailleurs procédé au rachat de ses propres actions afin d'alimenter son plan d'actions gratuites destiné aux salariés. Sur l'exercice 2021, la Société a procédé au rachat de 21 632 actions au cours moyen de 9,10 €. Le montant total d'actions détenues sur le compte titre au 31 décembre 2021 est de 25 458.

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan en « Autres immobilisations financières » ou en VMP pour la partie devant être utilisée pour des attributions d'actions gratuites aux salariés (154 K€ au 31/12/2021).

Plan d'actions gratuites

Lors de sa réunion en date du 12 avril 2021, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale Mixte en date du 5 juin 2020 aux termes de sa 19ème résolution, a décidé d'abonder le plan d'actions gratuites 2021-1 et 2021-2.

Lors de sa réunion en date du 27 septembre 2021, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale Mixte en date du 4 juin 2021 aux termes de sa 21ème résolution, a décidé d'abonder le plan d'actions gratuites 2021-3.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale Mixte en date du 4 juin 2021 aux termes de sa 21ème résolution, a décidé d'abonder le plan d'actions gratuites 2021-4.

Le conseil d'administration a décidé d'abonder les plans d'actions gratuites de la manière suivante :

	Informations sur les actions attribuées gratuitement						
Date d'assemblée Générale	7 juin 2019 (Plans 2019-1 et 2019-2)	7 juin 2019 (Plan 2020-1)	5 juin 2020 (Plan 2020-2)	5 juin 2020 (Plan 2021-1)	5 juin 2020 (Plan 2021-2)	4 juin 2021 (Plan 2021-3)	4 juin 2021 (Plan 2021-4)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	16 novembre 2019	30 mars 2020	10 décembre 2020	12 avril 2021	12 avril 2021	27 septembre 2021	10 décembre 2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	37.700	25.988	3.800	40.000	5.000	6.000	3.800
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	0	0	0	0	0	0	0
Date d'acquisition définitive des actions	16 novembre 2020	30 mars 2021	10 décembre 2021	12 avril 2022 12 avril 2023	12 avril 2022	31 décembre 2022	10 décembre 2022
Date de fin de période de conservation	16 novembre 2021	30 mars 2022	10 décembre 2022	12 avril 2023 12 avril 2024	12 avril 2023	31 décembre 2023	10 décembre 2023
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent document	37.500	0	3.000	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent document	200	25.988	800	0	0	0	0
Actions attribuées restantes à la date du présent document	0	0	0	40.000	5.000	6.000	3.800

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

	BCE 2021-1	BCE 2021-2
Date d'assemblée générale	5 juin 2020	5 juin 2020
Date du Conseil d'administration	12 avril 2021	12 avril 2021
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	4.800	10.000

Prix d'exercice	10,38 €	10,38 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2020	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 31 décembre 2021	4.800	10.000

Autres fonds propres

Les autres « Fonds propres » d'un montant de 405 868€ au 31 décembre 2021 sont constitués exclusivement d'avances conditionnées auprès de la BPI.

Provisions pour risques et charges

Etat exprimé en euros

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Valeur brute des immobilisations au 01/01/21	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/21
Pour litiges		70 778		70 778
Pour garantie clients		2 014		2 014
Pour perte de change	179 867		179 867	
TOTAL GENERAL	179 867	72 792	179 867	72 792

La reprise sur provision pour perte de change est consécutive à l'abandon de comptes courants sur la filiale US.

La provision pour garantie client a fait l'objet d'un ajustement de 20,8K€ sur l'exercice afin de porter le montant total de la provision à 70,8K€.

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (plus de 50%)						
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	695	(185 278)	100%	695	695	
VOGO NA	3 229 621	501 761	100%	3 485 017	300 000	
VOGO UK	5	307 449	100%	1 000 000	1 000 000	
2. Participations (10 à 50%)						
Vogoscope SAS	500 000	500 000	49%	245 000	245 000	
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	
1. Filiales (plus de 50%)						
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	183 849		0	(4 022)		
VOGO NA	-		1 200 007	(692 305)		
VOGO UK	-		131 776	(63 783)		
2. Participations (10 à 50%)						
Vogoscope SAS	0	0	103 678	(203 942)		

Vogo détient intégralement une filiale basée au Canada, 9328-9601 Québec Inc., au capital de 1K CAD.

Cette filiale n'a pas eu d'activité sur l'exercice écoulé, mais Vogo entend développer cette filiale qui est pilotée depuis nos équipes aux Etats-Unis. Ainsi, l'avance de 184K€ consentie par Vogo à sa filiale canadienne n'a pas été dépréciée au 31 décembre 2021, compte tenu des perspectives de développement à court et moyen terme envisagé par la direction.

Vogo détient par ailleurs une filiale aux US, VOGO a financé le développement de cette filiale par des créances d'exploitation à hauteur de 2M€. Afin de recapitaliser Vogo NA, il a été décidé d'incorporer la totalité des dettes d'un montant de 3,185M€ au capital. Cette augmentation de capital a été traduit par l'augmentation de la valeur brute des titres chez VOGO SA. Etant destiné à apurer les pertes antérieures, les titres de Vogo US ont été dépréciés à hauteur du même montant au 31.12.21

Le chiffre d'affaire de la filiale US est en nette progression comparativement à l'exercice précédent, il s'élève à 1 200K€ comparativement à 455K€ sur 2020.

La filiale Vogoscope SAS a été créée conjointement avec ABEO, acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs, afin de déployer la nouvelle solution « Vogoscope » première solution clé en main de captation multi-caméras et de diffusion Live & Replay, destinée au sport amateur, aux centres d'entraînements et aux collectivités.

Vogo UK a été intégrée au groupe le 27 septembre 2021 suite à l'acquisition des activités de la société Crescent Comms. L'intégration de la filiale au périmètre est finalisée, les équipes au Royaume-Uni sont désormais en capacité de déployer l'ensemble des solutions du groupe et ce, que ce soit sur le marché audio ou vidéo.

Ventilation du chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation par activité.

<i>Etat exprimé en euros</i>	2021			2020		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	5 522 636	1 422 628	6 945 263	3 899 012	1 084 239	4 983 251
Amerique du Nord	664 935	56 883	721 818	210 810		210 810
Amerique du Sud	86 605	-	86 605	61 401		61 401
Asie Pacifique	168 302	39 239	207 541	60 709	10 000	70 709
Total Chiffre d'affaires	6 442 479	1 518 750	7 961 229	4 231 932	1 094 239	5 326 171

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 8,0 M€, en hausse de 49% par rapport à la même période de l'exercice 2020.

Sur le marché du sport, l'activité affiche une progression de 112%, avec un chiffre d'affaires de 6,4 M€ (87% de l'activité totale de l'exercice) contre 3,0 M€ en 2020. Comme attendu, la dynamique de l'exercice a été portée par les succès commerciaux enregistrés sur les gammes professionnelles VOKKERO (solutions audios de communication pour l'arbitrage, la surveillance médicale, le coaching, ...) et VOGO-SPORT (Solution vidéo de Live & Replay). Sur les deux marques, l'accélération des prises de commandes a été au rendez-vous permettant d'afficher une solide performance sur l'année. Cette croissance illustre également le succès de la combinaison des solutions intégrées audio et vidéo. Sur les solutions « fans », la reprise de la dynamique commerciale a logiquement été plus progressive dans un contexte sanitaire toujours contrasté. Le retour à une situation normale, désormais en vue, constituera un nouveau moteur de croissance porté par les innovations de rupture aujourd'hui en place et le déploiement mondial de la 5G.

L'année a également été marquée par le lancement réussi de VOGOSCOPE, premier kit « clé-en-main » de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destiné aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités. Cette solution développée et commercialisée conjointement par VOGO et ABEO bénéficie d'un potentiel de développement important et international, en adressant les coachs sportifs et les staffs techniques (amélioration de la performance sportive des athlètes) et en permettant au public de suivre les compétitions ne bénéficiant pas d'une captation filmée ou télévisée. Après des premiers succès commerciaux significatifs en 2021 (CREPS, Fédérations, ...), une montée en puissance des prises de commandes est attendue sur le nouvel exercice.

Dans l'industrie, VOGO réalise sur l'exercice un chiffre d'affaires de plus de 2 M€, stable par rapport à l'exercice 2020. La contribution de cette activité ressort à 26,7% de l'activité totale. Après une année 2020 marquée par la présence croissante du réseau de distribution et l'exécution de commandes importantes, cette évolution constitue une bonne performance, démontrant la solidité d'un marché toujours fortement demandeur de solutions de communication audio en environnements contraints. Parmi les références majeures signées au cours de l'année on peut notamment citer : Amazon, Eiffage Rail, ...

Sur l'année, toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale. Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 7 M€ (87% de l'activité totale), en hausse de 39%.

Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, l'amélioration des conditions sanitaires s'est traduite par une forte accélération de l'activité. Sur la zone, VOGO affiche ainsi une croissance solide avec un chiffre d'affaires de plus de 700 K€, en croissance de 207%. L'année 2021 a été marquée par de nouvelles références importantes : MLS, Pac12, SEC et d'autres conférences majeures. Sur les autres zones (Amérique du Sud et Asie Pacifique) les performances sont également satisfaisantes avec un chiffre d'affaires de 0,3 M€, en croissance de 123%.

En termes de circuits de commercialisation, tous les canaux de vente ont contribué à la dynamique de l'exercice. Les ventes directes totalisent plus de 3,3 M€ de chiffre d'affaires, en hausse de 47%. L'activité réalisée au travers des partenaires de commercialisation a également été soutenue avec un chiffre d'affaires de 4,6 M€, en progression de 51% (58% de l'activité totale de l'exercice)

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2021	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(4 422 003)	312 588	(4 109 415)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(80 700)		(80 700)
RESULTAT COMPTABLE		(4 502 703)	312 588	(4 190 115)

(1) après retraitements fiscaux.

Le résultat comptable de l'exercice est de -4 190K€. Aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

Le montant des déficits reportables est de 12 872 K€ au 31 décembre 2021.

Vogo bénéficie de financements pour ses projets de recherche et développement à travers le dispositif du crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit impôt innovation (CII). Sur l'exercice 2021, la société a comptabilisé une créance d'impôt de 313K€.

Produits et charges exceptionnelles

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat financier et exceptionnel	12 mois	12 mois
Produits exceptionnels	50 927	188 280
Charges exceptionnelles	131 627	135 565
Résultat exceptionnel	(80 700)	52 715

Le résultat exceptionnel est principalement constitué d'opération d'achats et de ventes de titres VOGO négociés dans le cadre du contrat de liquidités.

Effectif moyen

		31/12/2021	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres et professions intellectuelles supérieures		39
	Professions intermédiaires		
	Employés		5
	Ouvriers		
	TOTAL		44

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 637K€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 30,6 K€ au titre de sa mission de certification des comptes.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

7.1. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

7.2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux

7.3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

7 | RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 | 1 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3, paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement ANC n° 2020-01 en remplacement du règlement 99-02.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle.

Votre groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3 « Ecart d'acquisition » et 4.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par votre groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Dans le cadre de notre appréciation de celles-ci, nous avons contrôlé le caractère pertinent des hypothèses retenues par votre groupe et des évaluations qui en résultent.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

7 | 2 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et nous avons contrôlé que la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les notes « Immobilisations incorporelles », « Immobilisations financières » et « Filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles, les méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives au fonds commercial, d'une part, et aux titres de participation, d'autre part. Nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans ces notes de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire, et notamment à revoir l'actualisation des perspectives de développement et de rentabilité des activités concernées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

7 | 3 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Salons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montpellier, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier